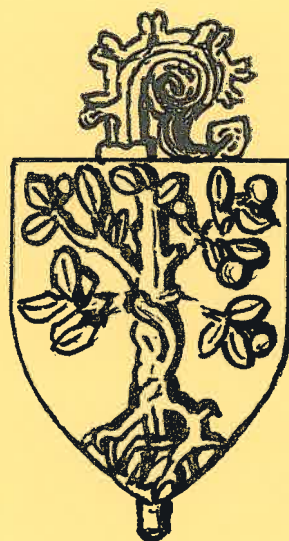


**LES PÉRÉGRINATIONS
DU SUAIRE
DE
CADOUIN**



**3^e colloque
1996**

Les pérégrinations du suaire de Cadouin

III^e colloque de Cadouin

Le samedi 24 août 1996 s'est déroulé, dans la salle du foyer municipal, le troisième colloque organisé par les Amis de Cadouin. Six communications ont été présentées au cours de la journée devant une salle d'environ soixante dix personnes tout particulièrement attentives devant la richesse, la précision et la qualité des interventions. La réunion était présidée par Mgr Jean Briquet, archiviste du diocèse de Périgueux, ancien Vicaire général.

Gilles et Brigitte Delluc se sont intéressés au suaire pendant la première croisade. En illustrant leur propos grâce à des diapositives, ils ont montré les arguments qui permettent de mieux comprendre aujourd'hui comment un tissu égyptien de la fin du XI^e siècle a pu parvenir entre les mains des croisés et de penser que le tissu de Cadouin est sans doute un cadeau fait par les émissaires du calife égyptien fatimide El-Aldal aux croisés devant Antioche, lors du siège de la ville alors tenue par les Turcs.

Marcel Berthier, ensuite, a suivi minutieusement la trajectoire du suaire entre Antioche et Toulouse, plus précisément entre 1117, date présumée de son arrivée à Cadouin, et 1392, date de son départ pour Toulouse. Dans le cadre des débuts de l'abbaye, qu'il connaît très bien, il a recherché les éléments historiques témoignant de la présence du suaire (attesté en 1214) et de sa vénération.

Louis Grillon a étudié par le menu la longue et riche présence du tissu à Toulouse (1392-1455), la ville fidèle au roi, au cours de la douloureuse guerre de Cent ans. Durant cette période le tissu subit diverses aventures : il fut volé, pour peu de temps d'ailleurs ; il fut aussi adressé à Paris en 1399 pour tenter de faire retrouver au roi Charles VI sa lucidité défaillante. Comme on le sait, c'est de vive force que les Caduniens récupérèrent leur insigne relique, qu'ils s'en allèrent cacher à Aubazine, au diocèse de Tulle. L'orateur reconnaît qu'un gros travail demeure à faire sur ce séjour toulousain, dès que les archives de la ville seront à nouveau disponibles en totalité.

Marcel Berthier s'est intéressé au séjour du suaire à Aubazine (1455-1463) et aux voyages thérapeutiques de la relique auprès de Charles VI à Paris (en 1399) et de Louis XI vieillissant à Poitiers (vers 1482).

Brigitte et Gilles Delluc présentèrent le "saint Voile de Puylaroque (Tarn-et-Garonne), qui passait pour un fragment du suaire de Cadouin. L'examen du tissu, notamment au microscope, montre qu'il s'agit en fait d'une toile de soie, peut-être un fragment de l'une des doublures. Un autre tissu de soie, considéré comme une ancienne doublure du suaire, fut présentée par l'arrière-petit-fils de Marie-Pauline de Saint-Exupéry dont on sait que, en 1813, au château de Cardou à quelques kilomètres de Cadouin, elle cousit sur le suaire une nouvelle doublure offerte par sa famille.

Enfin, Claire Veaux traitait d'un sujet difficile, une introduction à l'étude des offices du suaire de Cadouin, en s'appuyant sur trois manuscrits conservés aux Archives départementales et diocésaines de la Dordogne : deux antiphonaires datés de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle, et un graduel de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle. Elle rendait cette présentation vivante grâce à une judicieuse projection de diapositives.

Il restait à Gilles Delluc à fournir des repères sur quelques déplacements mineurs du suaire, peu ou non évoqués au cours de la journée : retour à Cadouin en 1463 après Aubazine, séjour à Montferrand (durant les guerres de Religion), dissimulation du suaire sous un parquet lors de la grande Révolution, discrétion à son sujet durant l'inventaire de 1906, exposition à Paris en 1965 lors de l'Exposition des églises de France, première présentation du tissu au public au cours des années quatre vingt, dans des conditions non dépourvues d'inocuité, travaux de restauration effectués à Paris à l'initiative des Amis de Cadouin en 1990, installation du suaire dans une vitrine climatisée, peu après.

Monseigneur Briquet, après avoir remarqué qu'il est absolument nécessaire de conserver sans manipulation les documents historiques et les objets, que le problème de l'authenticité des reliques a été une préoccupation très précoce dans l'histoire de l'Eglise et que la preuve de la Résurrection, c'est la foi des apôtres, ce n'est pas le tombeau, tira les conclusions de cette passionnante journée. Toute histoire est lacunaire, le mérite d'un colloque est de relancer sans cesse la recherche et c'est ce qui a été fait tout au long de ce colloque.

Cette journée a apporté un grand nombre de notations nouvelles sur un sujet très particulier de l'histoire et de l'archéologie du Périgord. Pour l'an prochain, nous avons proposé au Conseil d'administration un thème beaucoup plus large : les préceptes de saint Bernard et la vie monastique cistercienne.

Brigitte et Gilles Delluc, septembre 1996

LE SUAIRE DE CADOUIN ET LA PREMIERE CROISADE

Ce que l'on sait de sûr, à propos des origines du "suaire" de Cadouin, se résume à peu de choses. Peut-on essayer d'en savoir un peu plus ou, du moins, d'exposer les questions qui se posent?

Il convient pour cela de faire le point des connaissances actuelles. Aujourd'hui, en ce 900^e anniversaire de la Première Croisade, il n'est pas interdit de chercher quelques traces - même indirectes - de ce précieux tissu dans l'histoire de cette expédition. On connaît mieux les croisades depuis la publication, notamment grâce à Amin Maalouf (Maalouf, 1983), des témoignages des historiens et chroniqueurs arabes de l'époque, ceux de "l'autre camp", qui ont décrit ce qu'ils appellent les guerres ou invasions franques.

Trois données sont acquises

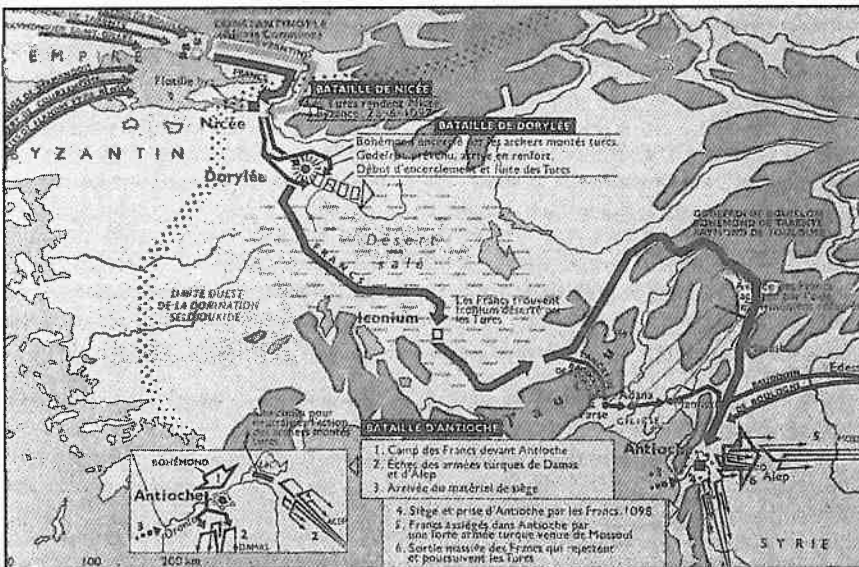
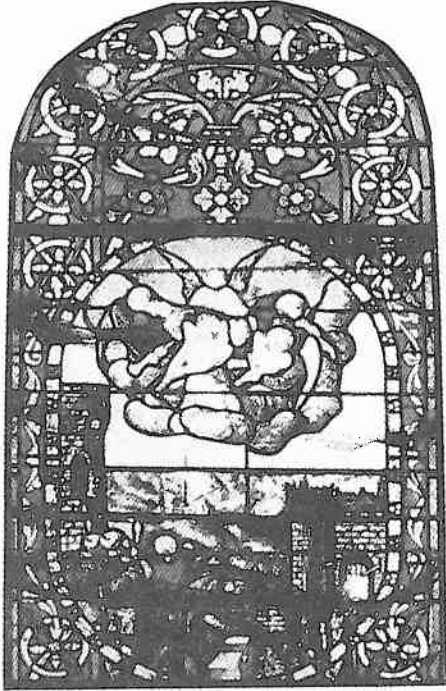
1- *La plus ancienne mention du suaire de Cadouin* ne remonte pas au-delà de 1214, comme l'a bien clairement démontré J. Maubourguet (Maubourguet, 1936) : c'est l'acte par lequel Simon de Montfort, durant la croisade des Albigeois, donne à l'abbaye la dîme de sa pêcherie de Castelnau et une rente de 25 livres périgourdines sur cette pêcherie pour l'entretien d'une lampe qui devra brûler nuit et jour devant le suaire ; aux jours d'ostension, on allumera même deux lampes (Maubourguet, 1936, p. 349).

Tout ce qui a été dit du suaire avant 1214 est légendaire : de sa découverte dans le Sépulcre le matin de Pâques jusqu'à sa présence à Jérusalem au cours des premiers siècles (selon les récits d'Arculfe, de Bède le vénérable, d'Antonin de Plaisance...), de même que sa récupération par les croisés et sa translation à Brunet puis à Cadouin à l'orée du XII^e siècle. De cette tradition, les vitraux de Cadouin et d'Issigeac fournissent des illustrations naïves.

2- *Le tissu de Cadouin est une toile de lin* quasi intacte, décorée de bandes à ornements et inscriptions. C'est une étoffe exceptionnelle, caractéristique de l'art du temps des califes fatimides (Wiet, 1935). Ces dessins et lettres ne sont pas tissées à même le tissu mais brodés avec des fils de soie de couleurs (Delluc, 1983). Le tissu conservé à Apt (Vaucluse), connu sous le nom de voile de sainte Anne, lui est techniquement et stylistiquement très comparable.

3- *Ce tissu porte des inscriptions* en lettres coufiques (arabes anciennes), qui invoque Allah et lui demande d'accorder sa bénédiction à Mahomet, à son gendre Ali, mais aussi à l'émir al-Moustali et au vizir al-Afdal (Francès, 1935, p. 19-20). Cet émir régna en Egypte comme calife de 1094 à 1101 et ce vizir gouverna l'Egypte de 1094 à 1121. Ces deux grands personnages sont des musulmans fatimides, c'est-à-dire chiites. Ils co-habitèrent donc de 1094 à 1101.

La Première Croisade se situe dans cet intervalle (de 1096 à 1099) et la tradition veut que le "suaire" de Cadouin soit tombé dans les mains des croisés durant cette expédition ; cela se serait même passé à l'époque du siège d'Antioche qui dura d'octobre 1097 à juin 1098 (Delpit, 1868 ; Beauregard, 1878). Il aurait donc été rapporté - "prise de guerre, acquisition ou cadeau" (Delluc, 1990, p. 157) - par les croisés de Godefroi de Bouillon. La coïncidence des dates de la Première Croisade avec celles du règne commun des deux hauts personnages, dont les inscriptions mentionnent le nom, semble bien situer la récupération de cet objet à l'extrême fin du XI^e siècle. Nous allons essayer de fouiller dans cette direction. Le tissu d'Apt porte les mêmes noms.



En haut : Vitrail de l'église de Cadouin. Dans le registre inférieure : les murailles d'Antioche. Un personnage semble désigner de la main la nef qui rapportera le tissu en France
En bas : Le cheminement des croisés de Constantinople à Antioche (d'après Mourre).

Les protagonistes de la Première Croisade

Schématiquement, pour nous, ce sont les croisés, d'un côté, et les "infidèles", de l'autre. En fait tout n'est pas si simple.

Avant la Première Croisade, les lieux saints sont peuplés d'Arabes tolérants qui ont été dominés tour à tour par les Byzantins (qui, de Byzance, sont descendus pour régner sur l'Anatolie, la Syrie du nord et Jérusalem), les Egyptiens fatimides (qui, du Caire, qu'ils ont fondé, sont remontés pour régner sur la Syrie du sud et Jérusalem), les Turcs Seldjoukides envahisseurs (qui se sont répandus en Anatolie, Syrie jusqu'à Jérusalem inclus, mais sans occuper la Petite Arménie ni les territoires au sud de Jérusalem, demeurés fatimides).

Au moment de la Première Croisade, les croisés vont conquérir successivement l'Anatolie, la Syrie et Jérusalem. Les protagonistes ne sont pas toujours les mêmes.

1- **Les croisés**, eux-mêmes, ne sont pas une troupe homogène et il y a eu deux croisades successives. La croisade populaire (celle de Pierre l'Ermite et du chevalier Gautier Sans Avoir) sera, après bien des horreurs et des déboires, anéantie en Asie mineure par les Turcs (octobre 1096). La croisade des barons rassemblera à Constantinople, au printemps de 1097, quatre groupes provenant de France du nord-est et d'Allemagne (Godefroi de Bouillon), d'autres pays de langue d'oïl (Robert Courte-Heuse, comte de Normandie, et Robert II, comte de Flandres), du midi de la France (Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse) et de l'Italie méridionale, alors normande (Bohémond de Tarente), ces derniers étant venus par voie de mer. L'ensemble des armées (quelque 30 000 hommes) est placé par le pape Urbain II sous la coordination d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy (Grousset, 1939 et 1944).

Mais il y a du chemin entre Constantinople et Jérusalem. Pour parvenir au tombeau du Christ, il faudra donc :

- traiter d'abord avec **les Byzantins**, c'est-à-dire avec Alexis Comnène, empereur de Byzance ; pour obtenir son appui, il faut s'engager à lui remettre - en principe - les territoires conquis qui auraient antérieurement appartenu à son empire (comme par exemple Nicée, de l'autre côté du Bosphore). Alexis aimerait bien reprendre possession de Jérusalem.

- pénétrer ensuite en Asie mineure, tenue par les Turcs Seldjoukides et parcourir l'Anatolie en diagonale, du nord-ouest au sud-est, c'est-à-dire de Nicée, capitale turque (prise dès juin 1097), jusqu'à la Syrie du Nord, non sans avoir battu, un mois plus tard, au passage, les Turcs à Dorylée en Phrygie. Tout cela malgré la disette et la chaleur épuisantes.

- faire le siège d'Antioche durant plus de sept mois (octobre 1097- juin 1098) et prendre la ville aux Turcs. Cela n'a pas été facile. Il a fallu battre deux armées turques venues de Damas et d'Alep, disposer de matériel de siège, se faire soi-même assiéger dans la place conquise par une armée turque venue de Mossoul, faire une sortie massive et rejeter enfin les Turcs. C'est là que l'on a découvert la Sainte Lance. Bohémond devient prince d'Antioche. De son côté, Baudouin de Boulogne fonde, au nord-est, un comté autonome à Edesse. Tous ces territoires sont d'ailleurs d'anciennes possessions byzantines occupées depuis peu par les Turcs. On omettra de les restituer.

- se remettre en route enfin en janvier 1099 pour Jérusalem, qui tombe après un siège estival que concluent un assaut et un massacre (15 juillet 1099). Mais à Jérusalem, l'ennemi n'est plus le même qu'à Antioche, un an auparavant. Durant le

siège d'Antioche en effet, les Egyptiens fatimides avaient profité des embarras des Turcs Seldjoukides pour leur ravir la ville sainte (août 1098). C'est donc aux Egyptiens qu'ont affaire ici les troupes de Raymond de Saint-Gilles et de Godefroi de Bouillon. Le royaume latin de Jérusalem est créé et Godefroi de Bouillon devient avoué du Saint Sépulcre. Son frère Baudouin le remplacera à sa mort en 1100.

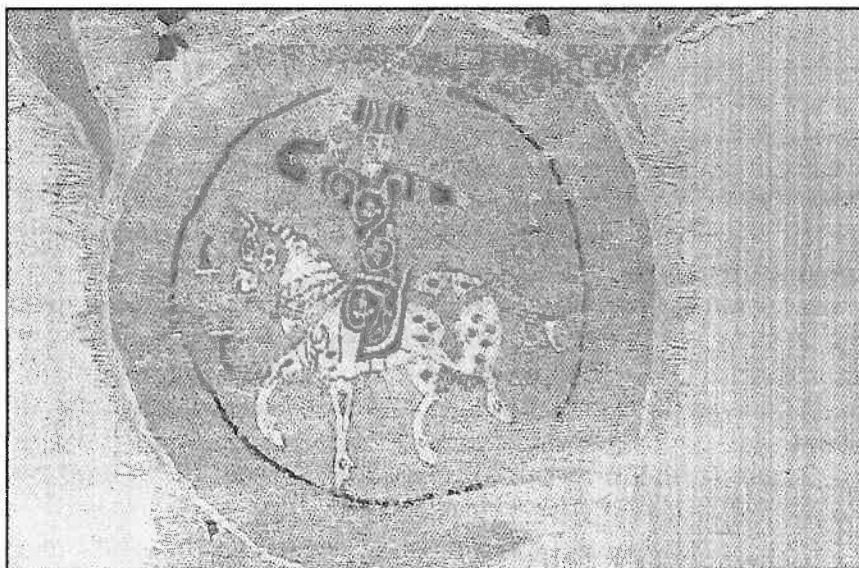
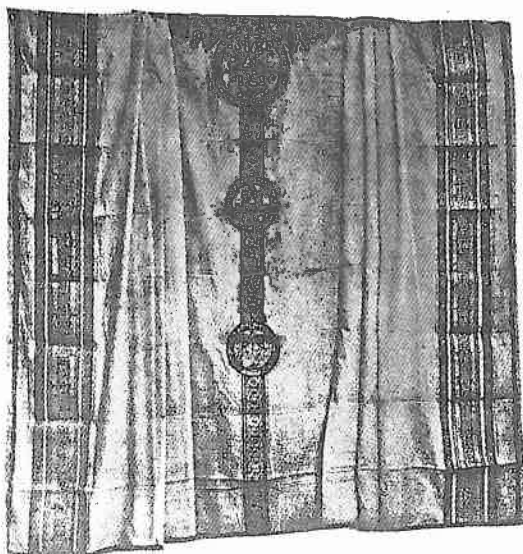
2- De l'autre côté, les "infidèles" sont loin de former un bloc. Depuis le milieu du XI^e siècle, **les Turcs Seldjoukides**, musulmans sunnites venus du Turkestan, ont ravi aux Byzantins toute l'Asie mineure : la Syrie, l'Irak et la Palestine. Des principautés arméniennes résistent (la Petite Arménie est ici, au nord-ouest d'Antioche ; la Grande se situe à l'est de la mer Noire). Plus au sud, **les Arabes fatimides** - chiites et non pas sunnites - règnent sur l'Egypte. Les Turcs leur ont pris Jérusalem en 1071, mais ils la reconquièrent en 1098, à la faveur du siège d'Antioche. La ville sainte tombera dans les mains des croisés en 1099.

Ainsi, durant cette Première Croisade, se superposent l'expédition des *Franj* contre les infidèles, d'une part, et, d'autre part, un conflit entre musulmans : Turcs sunnites (tenants de l'Islam officiel) contre Arabes égyptiens chiites (partisans d'une doctrine hérétique). Ainsi, "la première explication des croisades par le grand historien Ibn al-Athir invoque l'alliance entre l'Egypte fatimide et les Byzantins alliés aux croisés dans le but de chasser les Turcs" (Maalouf, 1995, p. 71). Les Turcs apparaissent comme les envahisseurs, mais les Egyptiens sont, à leurs yeux, les tenants d'une religion schismatique, qui ne reconnaît qu'Ali ibn-abi-Talib (cousin et gendre de Mahomet, dont il a épousé la fille, Fatima) comme successeur de Mahomet et que ses descendants comme immans, c'est-à-dire comme chefs spirituels, impeccables et infaillibles, de la communauté. Les Turcs, musulmans orthodoxes de la Tradition ou sunnites, se réclament du califat abbasside de Bagdad, tandis que les chiites se reconnaissent dans le califat fatimide du Caire. Le schisme, qui date du VII^e siècle, après l'assassinat d'Ali en 661, et d'un conflit dans la famille du Prophète, n'a jamais cessé de provoquer des luttes dans le monde musulman (Maalouf, 1983, p. 61). On le voit bien aujourd'hui.

Le vizir al-Afdal, un très grand personnage

Essayons de replacer dans ce contexte les deux personnages dont le nom est inscrit sur le tissu de Cadouin : l'émir al-Moustali et le vizir al-Afdal, qui gouvernèrent l'Egypte, ensemble, de 1094 à 1101. Le suaire de Cadouin n'est d'ailleurs pas le seul à les citer. Un autre voile, dit "voile de sainte Anne", conservé en la cathédrale d'Apt (Vaucluse), est assez semblable au tissu de Cadouin, mais porte sept bandes à ornements brodées au lieu de quatre. L'une d'entre elles fournit même des indications sur son origine en Basse Egypte (*atelier de tissage de Damiette*) et une date dont ne subsiste qu'un chiffre (*en l'an 9*), ce qui semble correspondre à l'an 489 ou 490 de l'hégire (soit pour nous 1096 ou 1097) (Francès, 1935, p. 25-33).

Dans la dynastie des treize califes chiites, qui régnèrent sur l'Afrique du Nord (909-1048) et sur l'Egypte (969-1171) et à qui l'on doit la fondation du Caire, capitale de leur empire et celle de la mosquée al-Azhar, le calife al-Moustali (1094-1101) fait suite à al-Moustansir (1036-1094) qui vit, durant son long règne, se dégrader gravement la situation économique de l'Egypte à la suite de plusieurs famines. Son avènement même en 1094, favorisé par le vizir al-Afdal (Mourre, 1986, p. 366-368), provoqua un schisme des ismaïliens orientaux au sein desquels se constitua la secte des Assassins (étymologiquement, *hashashin* : fumeurs de haschisch)(Mourre, 1986, p. 1788-1789), qui se développera en Iran, Irak et Syrie



En haut : Tissu fatimide connu sous le nom de voile de sainte Anne (cathédrale d'Apt).
En bas : Cavalier-archer fatimide de la fin du XI^es. (califat de al-Moustali ou de son père).

(Sourdel, 1956, p. 82). Cette décadence va faciliter la pénétration croisée et un renouveau sunnite qui se cristallisera, plus tard, autour d'un chef militaire prestigieux, Saladin, qui renversera en 1171 le dernier calife fatimide et rétablira en Egypte l'autorité des califes de Bagdad.

L'homme fort du Caire, sous al-Moustali, durant l'époque qui nous intéresse, est assurément le puissant et corpulent vizir al-Afdal ("le meilleur"), surnommé *Chahincha* (roi des rois) et épée de l'Islam, qui dirige la nation égyptienne (1094-1121)(Maalouf, 1983). C'est un homme jeune, arménien d'une trentaine d'années, lui-même fils d'un vizir fatimide arménien d'origine chrétienne et converti (le vizir Badr al-Djamâli, 1073-1094). Il n'a aucune sympathie pour les Turcs qui rognent le territoire fatimide (en particulier Damas et Jérusalem qui furent fatimides durant un siècle), en même temps que l'empire byzantin. Il est l'ami d'Alexis Comnène et voit très favorablement la prise de Nicée et l'arrivée des *Franj* aux portes de la Syrie. Durant le début de 1098, quelques mois avant la prise d'Antioche, "une délégation égyptienne chargée de présents a visité le camp des *Franj* pour leur souhaiter une victoire prochaine et leur proposer une alliance" (Maalouf, 1983, p. 62). Comme Alexis, il pense que le moment est venu de récupérer, grâce aux croisés, les territoires perdus : aux Egyptiens, la Palestine et Jérusalem ; aux Francs, Antioche et la Syrie (Grousset, 1939, p. 44-45). Comme le note A. Maalouf, "il tenait à présenter son offre le plus tôt possible, à un moment où les *Franj* n'étaient pas sûrs encore de prendre Antioche. Sa conviction était qu'ils allaient s'empresser d'accepter" (*ibid.*, p. 63). Mais leur réponse est évasive. Quelques semaines plus tard, Antioche tombe aux mains des croisés.

C'est alors que l'émir des armées al-Afdal quitte l'Egypte à la tête d'une nombreuse armée et met le siège devant Jérusalem. Au bout de quarante jours (août 1098), les Turcs capitulent et tout semble aller au mieux pour les intérêts fatimides. Mais les croisés entendent bien aller de l'avant, refusent de rendre Antioche à Alexis, se taillent des états et foncent sur Jérusalem. Al-Afdal tente de les arrêter par la diplomatie, en prenant contact avec Byzance et avec eux-mêmes, offrant les habituels présents propitiatoires et promettant le libre accès de la ville sainte pour les pèlerins. Mais les croisés ne s'embarrassent pas de ces demandes. A leur tour, ils font le siège de Jérusalem (juin 1099), qui résiste. On attend en vain la venue de al-Afdal. La tour de David est prise, Saint-Gilles promet la vie sauve aux assiégés, on accepte. La ville tombe aux mains de Godefroi de Bouillon. Les Egyptiens évacuent mais, dans la cité, c'est un bain de sang. Al-Afdal arrive en Palestine trois semaines trop tard ; il s'installe alors au bord de la mer, à Ascalon, et envoie ses émissaires aux vainqueurs. C'est plus qu'un échec. Les croisés se ruent sur Ascalon et bousculent les Egyptiens (août 1099). Satisfaits d'avoir soumis Antioche et Jérusalem, les chrétiens s'en tiennent là.

Et le suaire de Cadouin dans tout ça ?

Pour revenir à nos préoccupations périgourdines, les questions qui se posent sont les deux suivantes :

- *Comment le tissu de Cadouin est-il parvenu en France ?*

La seule réponse directe ne repose que sur la tradition. Adhémar de Monteil est le dépositaire du tissu depuis l'affaire d'Antioche (on l'aurait découvert avec la Sainte Lance). Il meurt. Son chapelain reçoit ce que l'on croit être une insigne relique. Celui-ci meurt à son tour et un prêtre périgourdin finit par apporter l'objet dans son église de Brunet, proche de Cadouin. Un incendie détruit l'édifice et les moines de Cadouin prennent en charge le suaire et le desservant vers 1117 (la

fondation de Cadouin date de 1115). Mais une indication indirecte indiscutable est fournie par les inscriptions du tissu : les personnages cités ont gouverné l'Égypte de 1094 à 1101 et la Première Croisade se situe exactement dans cette fourchette (1096-1099). La tradition semble donc confirmée et il est donc, effectivement, probable que c'est à cette époque que les chrétiens entrèrent en possession de ce objet.

- Dans cette hypothèse, *quand et comment les croisés auraient-ils pu récupérer ce tissu* (de même éventuellement que le voile d'Apt, qui pose à peu près les mêmes problèmes)? Ils ont pu entrer en possession du futur suaire de Cadouin soit lors des pourparlers précédant les batailles, soit lors des pillages succédant à la chute des villes. On peut donc décrire quatre circonstances propices :

- durant le siège d'Antioche, au début de 1098, avec le voile d'Apt (?) ;
- lors de la prise d'Antioche en juin 1098 ;
- avant ou lors de la prise de Jérusalem en juin 1099 ;
- avant ou lors de la bataille d'Ascalon en août 1099.

Si l'on tient compte de la date figurant sur le voile d'Apt (1096 ou 1097) et de la tradition du "suaire" de Cadouin, c'est peut-être à l'affaire d'Antioche que l'on pense le plus. Les envoyés du vizir al-Afdal auraient offert aux croisés, en ce début de 1098, entre autres cadeaux, ces deux tissus de grande valeur, à l'époque tout neufs... Pour le moment nous ne pouvons en dire plus. L'exploitation des sources documentaires musulmanes permettra peut-être un jour de préciser les faits, dans la mesure où le tissu de Cadouin devait être un cadeau si somptueux par sa finesse et les qualités de sa décoration qu'on peut en espérer une mention dans les textes.

En conclusion, le tissu de Cadouin n'est pas le suaire de la tête du Christ. Il est un des plus beaux tissus égyptiens fatimides, dont il ne demeure que quelques exemplaires intacts. Il a été brodé entre 1094 et 1101. Il a sans doute été rapporté par un des participants de la Première Croisade (1096-1099). Il avait probablement été donné par les émissaires du vizir égyptien al-Afdal, sous Antioche, au début de 1098. Bien plus que le produit d'un pillage, il nous semble être le témoin d'une tentative de conciliation entre musulmans et croisés.

Brigitte et Gilles Delluc

U.M.R. 9948 du C.N.R.S.

Bibliographie

- BEAUREGARD M.-A. (1878) *Le guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin*, Cassard, frères, Périgueux.
- DELLUC B. et G. (1983) Le suaire de Cadouin, une toile brodée, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 110, p. 162-179, 10 fig.
- DELLUC B. et G. (1990) *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, édition P.L.B., Le Bugue (avec de nombreuses références supplémentaires).
- DELLUC B. et G. (1995) Il y a 900 ans : le suaire de Cadouin et la Première Croisade, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 112, p. 611-618, ill.
- DELPIT M. (1868) Essai sur les pèlerinages à Jérusalem in : *Le Saint Suaire* par le vte de Gourgues, Bounet, Périgueux.
- GROUSSET R. (1939) *L'épopée des croisades*, Plon, Paris.
- GROUSSET R. (1944) *Les croisades*, Presses universitaires de France, Paris.

- FRANCES J. (1935) *Un pseudo-linceul du Christ*, Desclée et de Brouwer, Paris.
- MAALOUF A. (1983) *Les croisades vues par les Arabes*, Lattès, Paris.
- MAALOUF A. (1990) Le point de vue des Arabes, *Le Point*, n°1196 du 19 août 1995.
- MAUBOURGUET J. (1936) Le suaire de Cadouin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 63, p. 348-363.
- MOURRE M. (1986) *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Bordas, Paris (notices *Croisades et Fatimides*).
- WIET G. (1935) Les tissus et tapisseries de l'Égypte musulmane, *La Revue de l'Art*, 68, p. 3-14 et 61-68, 11 ill.

Le suaire à Cadouin avant son transfert à Toulouse (1117-1392)

Alors qu'il était encore en Orient où il participait à la première croisade l'évêque du Puy vint à mourir. Avant de rendre l'âme il confia à un prêtre le suaire qui était en sa possession. Au cours de la traversée qui le ramenait en France ce prêtre vint à mourir à son tour. Un autre prêtre, originaire du Périgord, recueillit le précieux dépôt. Arrivé dans son pays natal, non loin de Cadouin, le prêtre déposa le suaire dans l'église de son village. Quelque temps après cette église fut détruite par un incendie mais le suaire et son écrin furent préservés. Le prêtre étant absent à ce moment ce sont des moines récemment établis à Cadouin qui recueillirent le suaire dans leur couvent. Cela se passait vers 1117.

À son retour le prêtre trouva l'église en cendres et décida de se joindre aux moines de Cadouin qui lui laissèrent la garde du suaire jusqu'à sa mort survenue avant 1135.

Voilà donc l'histoire du suaire telle qu'elle était indiquée dans le texte d'une pancarte aujourd'hui disparue qui fut apposée dans l'église et était datée de 1135.

Tout cela est assez vraisemblable. On sait en effet, par d'autres sources, que l'évêque du Puy était Adhémar de Monteil. Le pape Urbain II en avait fait son légat. Le 1^{er} août 1098, atteint par la peste, l'évêque mourut à Antioche.

En Périgord un prédicateur itinérant, Géraud, né à Salles vers 1050/55 et devenu diacre à Saint-Avit-Senieur, avait regroupé autour de lui quelques disciples à la recherche de Dieu. Peut-être dès 1112 mais certainement avant juillet 1115, il les avait installés près du ruisseau le Bélingou qui prenait sa source dans la forêt de la Bessède. Ce lieu s'appelait Cadouin.

Le 11 juillet 1115, le jour de la saint Benoît d'été, Robert d'Arbrissel donna à Géraud « vénérable maître, son compagnon et ami très cher » quelques terres dans la Bessède qu'il tenait lui-même du chapitre de Périgueux. Ainsi peu à peu, avec les dons de seigneurs des environs, le monastère se constitua. Vers 1117-1118 on commença à construire l'église. C'était l'époque précisément où Cadouin accueillit le suaire.

Géraud, lui, continue ses prédications entre Loire et Gironde et fonde de nouveaux monastères. Peut-être souhaite-t-il consolider ces jeunes fondations en les faisant adhérer à l'Ordre de Cîteaux sous la Règle de saint Benoît. C'est ce qui va se passer pour Cadouin avec certainement l'appui et les encouragements de Guillaume d'Auberoche l'évêque de Périgueux. Le 28 octobre 1119 Cadouin devient la onzième abbaye cistercienne et la deuxième dans la filiation de Pontigny dont un moine, Henri, devient le premier abbé de Cadouin.

Peu après Géraud participe à la fondation de l'abbaye de l'Absie le 6 avril 1120. Malade, il est ramené dans celle des Châtelliers qu'il avait fondé, près de St-Maixent, en Poitou et il y meurt « plein de jours » le 20 avril 1120.

En 1124 sans doute Henri, le 1^{er} abbé de Cadouin, meurt à son tour. Hélié est élu pour le remplacer mais jusqu'en 1201 Cadouin va rester éloigné de l'Ordre cistercien. Même la consécration de l'église le 3 octobre 1154 ne ramènera pas l'union.

Il n'y a aucune contradiction entre ces faits et le texte de la pancarte, aucune confirmation non plus et le cartulaire de Cadouin, du moins ce qu'on en connaît, ne mentionne pas le suaire. On a noté que la date de 1135 indiquée par la pancarte était écrite en chiffres arabes qui ne furent utilisés qu'au XIII^e siècle même si Sylvestre II en avait introduit l'usage dès le XI^e siècle. Cela conduit à penser que la date a été ajoutée bien après la rédaction du texte.

Un siècle environ après la date présumée de la pancarte, une nouvelle histoire du suaire est publiée. Elle est due à un moine de l'abbaye cistercienne de Trois-Fontaines en Champagne nommé Albéric. Celui-ci écrit une chronique entre 1232 et 1241. Il n'est jamais venu à Cadouin, il écrit d'après le récit de Raoul de Clairvaux qui est sans doute celui qui fut abbé de Clairvaux de 1224 à 1232 et donc père-immédiat de Trois-Fontaines dont il était peut-être profès.

Nous devons à Albéric des précisions et des compléments qui ne sont pas dans le texte de la pancarte. Ainsi il confirme que l'évêque du Puy est bien Adhémar de Monteil. Il indique que le suaire enfermé dans un vase de plomb fut trouvé, à *Antioche* avec la lance qui perça le flanc de Jésus. Sur le point de mourir l'évêque confia la relique à un de ses vice-chapelains avec une lettre. Le tout était destiné aux chanoines du Puy mais ceux-ci refusèrent de recevoir le chapelain et son précieux dépôt. Le prêtre, Albéric n'en mentionne qu'un, regagna alors le Périgord, son pays natal et déposa le vase et le suaire dans l'église de son village. Une autre tradition veut que ce village soit Brunet, entre Cussac et Cadouin. Albéric précise donc que le suaire fut trouvé avec la lance. La découverte de celle-ci a été contée par un chanoine du Puy, Raymond d'Aguilers, compagnon dévoué d'Adhémar de Monteil. À aucun moment dans son récit il ne parle du suaire ni à l'occasion de la découverte de la lance ni quand il expose les circonstances de la mort de l'évêque du Puy.

Les historiens d'Antioche ou de Byzance sont, comme ceux du Puy, muets sur ce suaire arrivé à Cadouin.

Il faut d'ailleurs remarquer qu'entre le départ d'Antioche à l'extrême fin du XI^e siècle et l'arrivée au monastère de Cadouin, il s'écoule une vingtaine d'années. Le récit d'Albéric était fantaisiste lorsqu'il contait les événements survenus en Asie mineure. Il l'est aussi pour ce qui se passe en France au XII^e siècle. Tout cela n'est sans doute qu'une légende. C'est qu'en effet aucun texte antérieur à 1214 ne mentionne le suaire. Il n'y a dans le cartulaire de Cadouin, ou du moins dans ce qu'on en connaît actuellement, aucune donation en l'honneur du suaire. Dans les chartes les plus importantes, celles d'Innocent I^{er} en 1143, de Richard Cœur de Lion en 1188, d'Innocent III en 1199 on ne lit aucune mention du suaire. Il en est de même dans l'acte de consécration de l'église en octobre 1154 et dans l'accord intervenu en 1201 entre Pontigny et Cadouin.

Il faut attendre 1214 pour trouver un texte écrit mentionnant le suaire : il s'agit d'une donation consentie par Simon de Montfort qui offre la dîme d'une pêcherie à Castelnaud et une rente de 25 livres sur cette pêcherie. Vingt-cinq ans plus tard, en 1239, le chapitre général de l'Ordre de Cîteaux, à la demande d'Amaury de Montfort, ordonne que soit célébré à Cadouin et dans ses abbayes-filles un anniversaire annuel « pour l'âme de bonne mémoire » de Simon de Montfort. En outre le vase d'or donné à Cadouin par Amaury pour contenir le suaire ne pourra servir à autre chose ni être aliéné ou mis en gage.

Pour la période qui nous occupe c'est la seule décision du chapitre général qui concerne le suaire. Toutefois, dès 1201, l'abbé de Cadouin avait été désigné pour participer à la fixation de la collecte pour la Terre Sainte. Peut-être le fait de détenir le suaire lui valait-il d'être réputé compétent pour ce qui concernait les Lieux Saints. Mais ce n'est peut-être qu'une coïncidence.

S'il n'est pas question du suaire dans les textes antérieurs à 1214 il n'est pas davantage fait mention de cette confrérie dont Albéric date la création de 1140 (on indiquera ailleurs 1160).

Évidemment il ne faut pas considérer la date de 1214 comme la date exacte où le suaire a été déposé à Cadouin. Le texte lui-même s'y opposerait puisqu'on peut y lire que le donateur veut « que, dans l'église des frères où le précieux suaire est conservé avec honneur, brille une lumière qui ne s'éteigne jamais : un cierge brûlera jour et nuit en sa présence et deux les jours d'ostension ». En 1214 le suaire est donc déjà à Cadouin et la tradition des ostensions déjà établie.

Depuis combien de temps ? Nous n'en savons rien et nous ne le saurons sans doute jamais. La question qui est posée est double. Quand le tissu venu de l'Orient est-il arrivé à Cadouin et pourquoi à Cadouin ? Dans l'état actuel de nos connaissances on ne peut fixer que des limites : 1115 la fondation de Cadouin et 1214 la donation de Simon de Montfort.

Accessoirement on pourrait se demander pourquoi les moines de Cadouin ont cru et fait croire que ce tissu était le suaire du Christ.

Ceux qui ont étudié l'histoire religieuse du Moyen-Âge savent bien que les moines et les clercs se sont livrés d'après batailles pour la possession des reliques : que l'on songe au corps de saint Philibert transporté de Noirmoutier, à Grand-Lieu, à Cunaud et à Tourmus ; à celui de saint Benoît pris au Mont-Cassin pour être rapporté à Fleury-sur-Loire où il est encore. Ces mêmes moines, en copiant des chartes anciennes, n'hésitaient guère à ajouter quelques lignes pour magnifier leur saint fondateur ou pour obtenir quelque privilège supplémentaire. C'est ainsi qu'Adhémar de Chabannes, ou ceux qui ont copié sa chronique, ont proposé trois périodes différentes pour la naissance de saint Cybard entre les règnes de Mérovée, Childéric et Clovis et lui ont inventé un grand-père nommé Felicissimus ! C'est ainsi encore que l'auteur de la Vie de Géraud de Salles lui fait rencontrer saint Bernard à Cadouin en 1145 alors qu'il était mort, nous le savons, en 1120 et que saint Bernard n'est jamais venu à Cadouin. Le grand abbé de Clairvaux jouissait d'un tel prestige qu'il était utile d'établir un lien de ce genre.

Nous savons qu'entre la mort de l'abbé Hélié venu en 1119 de Pontigny, mort survenue vers 1124, et l'accord de 1201 Cadouin a connu des heures difficiles : crise d'autorité avec les abbayes-filles,

interventions épiscopales et certainement manque de ressources pour construire l'église et le monastère. Dès lors l'arrivée d'une relique prestigieuse était un secours inespéré. Peut-on être sûr qu'un moine n'en a pas ajouté un peu pour affirmer l'authenticité du tissu auprès des ouvriers qui construisaient l'église et auprès des modestes fidèles qui entouraient les moines. Un jour peut-être l'humble et fervente prière d'un pèlerin a obtenu une guérison comme à Lourdes aujourd'hui devant la statue de la Vierge. L'aventure était lancée !

Le pape de Rome ou ce Clément V à Avignon qui avait été à la fin du XIII^e siècle, archevêque de Bordeaux et suzerain de la Bessède. La papauté avait d'autre soucis sans doute ? L'Ordre de Cîteaux était lui aussi divisé : les monastères français reconnaissaient le pape d'Avignon, presque tous les autres étaient fidèles à Rome, le chapitre général était déserté et les filiations perturbées. Lorsque Philippe VI, le premier roi Valois, accéda au trône, en 1328, il dut très vite affronter les Anglais dans de cruelles batailles comme à Crécy où il est battu. Son fils Jean II le Bon, lui aussi sera vaincu à Poitiers. Les seize années du règne de Charles V qui autorisa par ordonnance le culte du suaire, verront Du Guesclin contenir la pression des Anglais mais la folie de Charles VI et le retour de l'ennemi inciteront l'abbé de Cadouin à mettre le suaire en sécurité à Toulouse. La paix revenue après les guerres de religion, les ostensions du suaire reprendront à Cadouin. L'aventure continue !

Qui donc allait l'arrêter ? Mgr de Lingendes en 1643 alors qu'il venait d'accéder au siège de Sarlat ? En visite à Cadouin il atteste avoir vu les bulles des papes et les lettres des rois qui, depuis 1118, certifiaient la présence du suaire. Il a vu aussi la pancarte de 1135 et même des lettres de Boniface VII et de Grégoire IV. Hélas le premier est mort 130 ans avant la fondation de Cadouin et le second plus de 270 ans. Pourtant Mgr de Lingendes était un prédicateur éminent, familier de Richelieu, il avait à l'époque 48 ans et ne tarda pas, en 1650 à devenir l'évêque de Mâcon.

Tallemant des Réaux se moque bien un peu qui dit que l'Astrée d'Honoré d'Urfé était, avec la Bible, son livre préféré. C'est, en fait, qu'Honoré d'Urfé était un ami intime d'un autre Jean de Lingendes (1580-1616) oncle de l'évêque. Mais Furetière le met parmi les meilleurs orateurs sacrés avec d'ailleurs Mgr Guillaume Boux qui fut évêque de Périgueux. Il n'empêche que Mgr de Lingendes connut quelques déboires en fréquentant les « conférences » rue des Vieux-Augustins de Charlotte des Ursins, la vicomtesse d'Auchy (1570-3.1.1646). Imprudence déjà ou naïveté ?

Mgr de Lingendes ne fit donc que renforcer le prestige de Cadouin et de son suaire. D'autant plus qu'une moine de Cadouin, Marciani Diminici publia en 1644 à Paris une « Histoire du saint suaire et du sacré bandeau de Jésus-Christ, notre Rédempteur, transportés de l'Orient dans l'abbaye de Cadouin ». Ce livre est dédié à Anne d'Autriche et il utilise les mêmes documents que ceux qui ont été examinés par Mgr de Lingendes et sont mentionnés dans le procès-verbal de sa visite.

Deux ans plus tard par lettre du 23 juin 1646 dom Claude Vaussin abbé général de l'Ordre de Cîteaux prononçait l'Association à l'Ordre « des personnes qui sont de la Confrérie érigée en l'honneur de Jésus-Christ et de son saint suaire ». Cette lettre confirmait donc l'existence de la Confrérie que l'on disait avoir été fondée « environ l'an 1160 ».

À l'époque qui va de 1117 à 1392 on ne connaît aucun texte certain créant cette confrérie et promulguant ses règles. Rien ne permet d'affirmer avec certitude qu'elle a existé. C'est Paul III vers 1536 qui crée ou relance la Confrérie. C'est une époque très importante pour la vie religieuse en France. La rupture entre Luther et Rome est intervenue en 1520. Trois ans plus tard s'est constitué le groupe de Meaux autour de Guillaume Briçonnet et de Lefèvre d'Étaples. En décembre 1545 va s'ouvrir le Concile de Trente et dans les mois qui suivent surviendra la mort de Luther, celle de François I^{er} et celle de Marguerite de Navarre. Après la mort d'Henri II ce sera la conjuration d'Amboise et le début des guerres de Religion qui s'avèreront dramatiques pour Cadouin. Pour protéger le suaire on le transférera à Monferrand pendant quelques années.

Ce n'est qu'après les abbés confidentiaires nommés au début du XVII^e siècle que Cadouin retrouvera son prestige sous deux grands abbés réguliers : Louis d'Arrodes et Pierre Mary, et que la confrérie reprendra vie comme l'a montré Louis Grillon lors du premier colloque de Cadouin en 1994.

Après l'intervention de Mgr Lingendes il faudra près de trois siècles pour que soit révélée la vraie nature du suaire de Cadouin : un tissu fatimide orné de caractères coufiques célébrant un vizir égyptien.

Pendant plus de huit siècles, ou de sept au moins après 1214, le suaire a fait la gloire de Cadouin. Pourtant, pendant une soixantaine d'années, de 1392 à 1456, la guerre de Cent Ans a failli priver Cadouin de sa précieuse relique au profit des Toulousains. Pour que l'affrontement entr'eux soit si rude il fallait bien qu'aucun doute n'existe à leurs yeux quant à la valeur du suaire.

Les Cisterciens ne se sont jamais voulus des intellectuels et des chercheurs à l'instar des clunisiens. Ils se voulaient d'abord fidèles au précepte de saint Benoît : « Ils ne seront vraiment moines que s'ils vivent du travail de leurs mains ». Ils seront agriculteurs, éleveurs, pêcheurs ou forestiers mais se préoccupèrent peu des spéculations de l'esprit.

Il n'est pas étonnant dès lors qu'ils n'aient exercé aucun esprit critique quant à l'authenticité du suaire même lorsque leur propre histoire était en jeu.

Il convient de dire que les Toulousains au XV^e siècle ne se montrèrent pas plus critiques. Leurs Capitouls, leur Parlement et leur Université ne furent effleurés par aucun doute.

Au terme de cet exposé, et sans préjuger des conclusions qui apparaîtront après l'étude du tissu par Brigitte et Gilles Delluc en 1983, il faut convenir que l'histoire du suaire de Cadouin présente tant d'erreurs et d'incohérences qu'il est impossible de conclure à son authenticité.

Il faut d'ailleurs admettre que l'existence de ce suaire n'a sans doute pas l'importance qu'on lui a attribué. Authentique il ne serait au mieux que la preuve de la mort de Jésus mais ce qui fonde notre foi c'est la Résurrection. c'est le message de Pâques : Jésus s'est fait voir vivant alors que tous l'avaient vu mort. L'importance de la Passion vient de la Résurrection. Voir le tombeau vide c'est un constat : cela n'explique rien. non plus la pierre qu'on a roulée ou les linges qu'on a pliés. Cela ne suffit pas pour

croire. Lorsque Marie-Madeleine voit cet homme près d'elle, elle ne le reconnaît pas, elle le prend pour le jardinier. Il faut qu'il dise son nom « Marie » pour qu'elle sache qui il est. Mais elle croit que c'est le Jésus d'avant la Passion et il est obligé de l'arrêter.

Un peu plus tard, sur la route d'Emmaüs, Cléophas et son compagnon ne reconnaîtront pas Jésus, eux non plus : il leur faut un signe, le pain rompu. Ce qui importe c'est qu'il se soit fait voir. Ce n'est pas le linge plié près du tombeau vide, ce n'était qu'un signe pour regarder plus loin, pour le voir Lui, vivant.

Marcel Berthier

LE SUAIRE DE CADOUIN A TOULOUSE

LES RAPPORTS DE CADOUIN AVEC L'ABBAYE DE SAINT-SERNIN

En guise de préambule

Mon intérêt pour l'histoire de Cadouin et de son suaire s'est éveillé de bonne heure. Le meilleur ouvrage sur le sujet était alors un livre du Père Alcide Carles. Il me faut présenter rapidement le personnage, on comprendra vite pourquoi.

Né à Moissac le 11 février 1831, Pierre-Alcide Carles avait été attiré en Périgord par son oncle curé dans notre diocèse où le jeune homme fit ses études cléricales. Il remplit diverses fonctions tant vicariales que curiales avant de devenir, à sa demande, missionnaire diocésain. Lorsque, en 1869, les PP Lazaristes vinrent prendre le relais de cette institution, il alla à Toulouse pour entrer dans la congrégation des Missionnaires du Calvaire. Mais il revint souvent en Périgord où Monseigneur N. Dabert lui avait confié le soin de rédiger le Propre diocésain et d'en solliciter l'approbation en cour de Rome. Il décéda à Pibrac le 11 octobre 1889(1).

Entre autres publications il avait écrit en 1868 un premier travail sur le suaire de Cadouin. Une édition populaire, parue en 1865, eut aussi beaucoup de succès. Mais son long séjour à Toulouse lui permit d'y rechercher de nouveaux documents sur le sujet pour son édition complétée de 1875(2). Il donnait en annexe de celle-ci une bibliographie impressionnante, des extraits de chroniques toulousaines, les analyses d'une douzaine de pièces d'après un inventaire des Archives municipales rédigé en 1776 et la mention de quelques autres documents conservés dans les fonds des chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Semin des Archives départementales.

A côté de ce travail, Jean Maubourguet avait consacré dans les siens quelques lignes seulement au séjour toulousain du suaire ; il n'utilisait pas les pièces signalées par le P. Carles et les Statuts des Chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux qu'il connaissait alors seulement par quelques extraits parus dans le *Thesaurus* de Dom Martène(3).

Quelques recherches personnelles

Qui n'aurait désiré aller plus loin, une fois excitée sa curiosité? Je me mis en rapport avec les deux directeurs des dépôts toulousains et entretins avec eux, en 1955 et 1956, un échange de correspondance.

Aux Archives départementales, il était exclu que l'on puisse faire des microfilms ; on attendait, pour s'équiper du matériel nécessaire, l'occupation prévue de nouveaux locaux.

Aux Archives municipales, il me fut répondu que le P. Carles s'était contenté de copier les analyses, d'ailleurs défectueuses, de l'inventaire de 1776. Il n'avait pas pu consulter les originaux car ils étaient encore dispersés en "*layettes dont l'inventaire est en cours de rédaction*" mais on allait se mettre, à mon intention, à leur recherche. Six pièces sur douze étaient déjà connues ; on retrouverait les autres mais "*cela demandera du temps*". Le directeur du dépôt m'écrivit en effet au fur et à mesure de ses trouvailles. Dans la dernière lettre reçue de lui il me dit même avoir retrouvé un dossier dont certains actes avaient été ignorés de l'inventaire ancien.

Je lui commandai alors et reçus les microfilms de la plupart des actes mais la qualité en était médiocre - on fait beaucoup mieux actuellement - et je n'ai pu en tirer parti. D'ailleurs, je fus alors entraîné dans une suite d'événements et de travaux qui m'ont longtemps éloigné de ce sujet.

Quarante plus tard, M. Berthier m'a fait reprendre contact avec l'histoire de Cadouin. Et, pour cette année, il m'a attribué l'étude du séjour toulousain du suaire.

Depuis mes recherches de 1955-1956, il avait paru dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord un article de D. Audrerie reproduisant une analyse des actes du dépôt municipal de Toulouse. Cet article m'a permis de constater que, si les analyses actuelles sont plus claires et plus nombreuses que celles de 1776, certains actes mentionnés à cette date semblent avoir disparu depuis lors ou avoir été déplacés(4).

A la suite de demandes répétées de M. Berthier, il ressort que le dépôt municipal toulousain est en cours de relogement, ce qui nous prive momentanément de la consultation du fonds le plus fourni et le plus intéressant. Du roman des voyages du suaire, nous passons une fois de plus au roman des déplacements des documents le concernant.

Quant au dépôt départemental, s'il dit ignorer les six pièces du fonds de Saint-Etienne dont le P.Carles avait mentionné le répertoire, il nous a envoyé de parfaites photocopies des deux documents concernant les rapports de Cadouin avec l'abbaye de Saint-Semin.

Je vais donc reprendre l'histoire du séjour du suaire à Toulouse en tenant compte de faits déjà connus et bien avérés mais en m'appuyant surtout sur ces deux documents photocopiés à notre intention.

Le départ du suaire

C'était le temps où les Anglais vendengeaient l'Aquitaine.

"En 1388, plusieurs Anglais étant venus à Cadouin, l'un d'eux déroba un objet dans l'église. Lorsqu'ils furent sortis et arrivés assez loin, le larron demanda aux autres s'ils voulaient avoir

part à son larcin. Ceux-ci ayant répondu qu'ils ne voulaient point participer à un si grand péché, il répliqua : "Que tout le péché soit sur moi". En même temps il entra dans une telle furie que ses compagnons furent obligés de le lier et de le garroter. Ils le ramenèrent à Cadouin et eurent la bonne pensée de faire une neuvaine pour lui en l'honneur de la Passion du Sauveur et de son saint Suaire. Le larron se trouva bientôt parfaitement guéri et remis en son bon sens ; il reconnut son péché et fit le serment solennel que jamais il ne mettrait la main sur quoi que ce soit qui appartint au monastère"(5).

On peut voir dans ce récit une confirmation de la tradition affirmant que le suaire fut à plusieurs reprises, lui aussi, l'objet de convoitises de la part des occupants de l'époque. La cupidité serait déjà un motif suffisant, la possession d'une telle relique étant une source sûre de revenus. Mais il existait un autre motif lié à l'imbrication de la situation politique et de la situation religieuse du pays. Si l'on se trouvait alors en pleine guerre de Cent ans, on se trouvait aussi en plein schisme. Les Français se réclamaient de Clément VII et les Anglais reconnaissaient Adrien VI comme le seul pape légitime. Les uns et les autres montraient du doigt l'antipape opposé et l'ennemi d'en face se doublait d'un schismatique à excommunier et, par conséquent, indigne de posséder un quelconque objet religieux. Beau prétexte en vérité!

Si l'on en juge par le seul exemple de Périgueux où certains habitants n'hésitaient pas à renier leur origine pour se proclamer anglais, il est permis d'imaginer que ce fait se produisait ailleurs et qu'il existait alors ce que nous avons connu naguère, des collaborateurs et des résistants.

De telles circonstances firent que l'abbé de Cadouin choisit le parti de son pape et de son roi en décidant d'emporter le suaire à Toulouse, capitale du Languedoc, où il serait davantage en sécurité que dans son moulin, même ceint de murailles, en pays sarladais. Les mêmes conjonctures expliqueraient peut-être que l'abbé ait fait son geste à l'insu, dit-on, de ses propres moines parmi lesquels certains auraient pu désirer conserver leur bien malgré les convoitises et même en se tournant au pis-aller vers les Anglais. Simple supposition de ma part!

Quoi qu'il en soit, en agissant comme il le fit, même s'il pensait adopter une solution temporaire, l'abbé prit un risque important. Sa communauté fut scindée en deux pour plus d'un demi-siècle et Cadouin s'en trouva désormais diminuée en personnel et appauvrie en revenus.

L'abbé Bertrand de Molinis

Je mettrais toutefois l'abbé Bertrand de Molinis au rang des grandes figures de Cadouin. On ne sait rien de lui avant 1392 mais j'ai toujours pensé qu'il avait dû connaître Toulouse avant cette date. Était-il toulousain lui-même? On trouve un Pierre de Molinis par-

mi les témoins du procès de 1431 dont il sera question plus loin mais je gage que le patronyme devait être courant à l'époque. Avait-il simplement fait des études au collège Saint-Bernard fréquenté par les sujets des abbayes cisterciennes de la province? L'une comme l'autre hypothèse permettrait de conclure que l'abbé était au fait de la situation politique et religieuse d'une ville où il savait pouvoir trouver -retrouver peut-être- des amitiés et des appuis sûrs.

C'est lui qui, de 1392 à avril 1404, année où il déposa la crosse, négocia des accords avec les capitouls, soutint des procès, aménagea une chapelle et un couvent, constitua le premier domaine en région toulousaine. Et cette oeuvre, il dut l'accomplir au milieu de circonstances mouvementées que je souhaite étudier plus en détail lorsque nous aurons - enfin! - copie des documents intégraux encore inédits.

Pour l'instant je me contenterai de dire en matière de résumé que les convoitises se déplacèrent en même temps que se déplaça leur objet. Le suaire devint à Toulouse, comme il l'avait été auparavant à Cadouin, l'enjeu de récupérations multiples et concurrentes. Un autre vrai roman du suaire!

L'accueil à Toulouse

Le suaire fut accueilli à Toulouse dans l'enthousiasme général et le bruit de son arrivée se répandit dans toute la contrée.

C'est quelque temps plus tard vraisemblablement - à moins qu'elles n'aient été prévenues depuis longtemps de son arrivée-, en tout cas le 28 octobre 1392, que les autorités religieuses organisèrent sa réception solennelle. Il y eut d'abord une procession présidée par l'archevêque Pierre de Saint-Martial entouré de neuf évêques (il avait bien fallu prendre le temps de les convoquer et de les attendre). Le suaire fut accueilli puis exposé dans l'église Saint-Roch-des-Minimes, nouvellement érigée hors de la porte Amaud-Bernard. Trente mille personnes, si l'on en croit la chronique, défilèrent pour le vénérer. Il fut ensuite déposé dans l'église du Taur.

L'église du Taur

L'église du Taur était proche du collège Saint-Bernard fondé par l'abbaye de Grandselve où les premiers caduniens exilés qui résideraient à Toulouse ou ceux qui les y rejoindraient par la suite savaient trouver un premier asile.

En outre cette église était pour les toulousains un lieu doublement sacré. N'était-ce pas sur son emplacement que leur apôtre, saint Saturnin, avait été abandonné par suite de la

rupture des cordes avec lesquelles le traînaient les taureaux qui auraient donné leur nom à l'endroit? N'était-ce pas aussi le lieu où avait été inhumé le corps du martyr?

Un annaliste toulousain a écrit : *"on voit encore huit capitouls à genoux, peints sur la muraille qui est derrière le maître-autel, et dans laquelle on avait pratiqué une petite armoire pour l'y placer"*.

Dans le premier jet de son édition de 1875, le P. Carles, qui reproduisait les lignes qui précèdent, déclarait avoir reconnu *" la place de cette armoire, sous le grand crucifix ; l'ouverture perce le mur et a tout au plus un mètre carré. On voit aussi la trace de ces peintures recouvertes seulement par une couche blanche"*. Mais il revint de cette première opinion. Dans une des Annexes de son livre, il écrit que des réparations, en déplaçant le rétable derrière le maître-autel, révélèrent une armoire *" à hauteur de sept ou huit pieds du sol, large de trois mètres au moins et haute de quatre ou cinq ; sa profondeur permettait d'y placer une chasse ou grand reliquaire. Au- dessous se trouvait un couloir ou petit corridor, où les fidèles passaient par dévotion, se traînant à genoux selon les habitudes du moyen-âge. Au sommet de l'ouverture, qui est en ogive, on voit la tête nimbée et croisée de Jésus-Christ, pour signifier que le suaire était le sudarium capitis. Cette ouverture, aujourd'hui agrandie par le fond, ressemble à ses deux voisines de droite et de gauche"*.

Il faut laisser au P. Carles la paternité de ses opinions qui paraissent cependant mériter une discussion sérieuse. D'ailleurs le suaire, contrairement à la tradition longtemps répandue en Périgord, ne demeura pas toujours au Taur. L'abbé Bertrand de Molinis décida de bâtir une chapelle digne de l'accueillir près du collège Saint-Bernard et sur les terrains appartenant à l'abbaye de Grandselve.

L'accord de l'abbaye de Saint-Sernin

Mais il devait au préalable en obtenir l'autorisation de l'abbé et des chanoines réguliers de Saint-Sernin qui exerçaient des droits sur tout ce quartier.

Le 12 avril 1396, messire Jean Anhelli, notaire public, enregistra l'accord conclu entre les deux parties. Par cet acte l'abbé Pierre Vitalis et sa communauté permettaient à dom Bertrand et à son syndic, frère Raymond de Gahana fondé de pouvoir des caduniens ainsi qu'il ressortait d'une procuration reçue Durand Brunelli notaire apostolique, d'établir près du collège Saint-Bernard une église, un cloître, un dortoir, un cimetière ainsi que tous les autres lieux nécessaires à la vie monastique.

Mais cette autorisation n'allait point sans conditions spéciales décrites en une douzaine d'articles que je vais résumer :

1.- Les caduniens acquitteraient à Saint-Sernin la dîme de tous leurs revenus sauf s'ils avaient quelque ancien privilège ; il en serait de même pour le casuel des funérailles.

2.- Les dimanches et jours de fête des saints Saturnin, Philippe, Jacques le Majeur, Barnabé, Pierre, Paul, Exupère, Matthieu et le lundi de Pentecôte, à l'heure où se donnait le sermon à Saint-Semin, les caduniens ne prêcheraient pas, ne sonneraient pas de cloche s'il survenait quelque miracle, à l'exception des sonneries pour la messe et les heures canoniales.

3.- Les caduniens pourraient toutefois faire toutes les choses susdites les jours de foire ou d'ostension solennelle et, à leur gré, aux jours et heures où les fêtes des saints ci-dessus mentionnés seraient célébrées à Saint-Semin.

4.- Les caduniens reconnaîtraient qu'ils faisaient partie de la paroisse de Saint-Semin.

5.- Ils n'érigeraient pas dans leur église d'autel en l'honneur des saints Saturnin, Jacques le Majeur, Pierre, Exupère, Eloi, Augustin, Loup et des Douze apôtres.

6.- Les jours où les chanoines feraient une procession, les caduniens n'en feraient pas eux-mêmes ; il ne feraient pas la bénédiction solennelle des Rameaux accompagnée d'un sermon mais il leur serait loisible de le faire à l'intérieur même de leur monastère.

7.- A partir de l'hôtel appelé Basquel sis hors de la grande porte de l'abbaye Saint-Semin et jusqu'à la porte de la future église du suaire les chanoines ne feraient pas de quête dans les rues ; les caduniens non plus.

8.- Les uns et les autres feraient le serment d'observer inviolablement les clauses ci-dessus ; ils renonceraient à tout autre droit existant ou à venir.

9.- L'abbé de Cadouin demanderait à Rome confirmation de cet accord dans les deux années à courir, et cela à ses propres frais.

10.- Les caduniens pourraient librement changer le suaire de lieu ; en ce cas l'accord en cours deviendrait caduc.

11.- Les uns et les autres hypothéqueraient leurs biens et constitueraient pour procureurs le procureur papal ainsi que les syndics du couvent des FF. Mineurs et des FF. Prêcheurs de Toulouse.

Après quoi, l'abbé de Cadouin et son syndic, la main posée sur la poitrine, prêtèrent serment sur les évangiles ; les chanoines de Saint-Semin présents firent de même ainsi que leur abbé. Les caduniens promirent de faire ratifier cet accord par leurs confrères, sans doute aussi par ceux éventuellement demeurés à Cadouin bien que rien ne le spécifie dans le document.

Les témoins furent Aymeri Natal docteur en droit et prieur d'une église, Pierre de Monereys bachelier en droit et recteur d'une paroisse, Dominique Garaudy prêtre et le bedeau de Saint-Semin.

Afin de ne pas faillir à faire de l'histoire du suaire un véritable roman à épisodes, il paraît que le notaire serait décédé avant d'avoir pu expédier les grosses de son acte. Ce travail fut confié en 1431, soit trente cinq ans plus tard, à Michel Miffre, notaire public, à l'occasion du procès dont nous allons parler(6).

Ce document appellerait de nombreux développements. Je ferai seulement deux remarques. On aura relevé toutes les précautions prises par Saint-Semin afin que ses droits ne soient point lésés. La seconde note, plus curieuse, porte sur le nom du syndic de Cadouin. Il s'agissait donc du frère Raymond de Gahana. Si peu que l'on soit frotté de philologie romane, on ne peut pas ne pas relever que Gahana est la latinisation du patronyme français Gain. C'est donc ici, à ma connaissance, la première rencontre d'un membre de cette famille qui en verra d'autres, plus connus, dans l'histoire de l'abbaye de Cadouin et de son suaire(7).

L'église du suaire

Les auteurs toulousains ont commis des erreurs au sujet de l'église qui renferma le suaire après celle du Taur.

Il faut désormais s'en tenir à l'étude de l'un d'entre eux, J.Chalande, qui a corrigé ces bévues et donné les sources précises que je vais, après lui, citer ou résumer.

"L'église du Saint-Suaire ignorée jusqu'à ce jour se trouvait sur la place Saint-Bernard (aujourd'hui place Saint-Semin) à l'angle de la rue des 13 Vents (rue Merty) en face la Bourse du Travail actuelle et derrière l'abside de Saint-Semin dans une dépendance du monastère Saint-Bernard qui appartenait à Grandselve". On ne saurait indiquer un emplacement avec davantage de précisions.

Un document du 23 mars 1398 prouve qu' à cette date l'église du suaire était déjà bâtie, soit deux années seulement après l'autorisation accordée par Saint-Semin. Ce jour-là, en effet, Arnaud d'Avignonet faisait un legs *in socio ecclesie sancti sudarii Tholose pro legato facto dicte ecclesie tamquam non, parochialis et reliquario Sancti Sudarii*. Ces lignes ne souffrent d'aucune ambigüité : l'église du suaire y est dite non paroissiale ; d'ailleurs celle du Taur y reçoit, elle aussi et en même temps, un legs distinct de l'autre ; les deux édifices ne sauraient donc être confondus.

Un texte occitan plus tardif vient d'ailleurs, confirmer ces données :

"item plus aquis metis et près la gleyze et après le collège St Bernard ont soules estre le San Suari que a 18 c[anas] (18 mètres) de large et après le collège Saint Bernard que a de large 22 c[anas] (39 mètres 50)".

On ne peut que partager la conclusion de l'auteur ; cette église du suaire, distincte du Taur devait être modeste et tenir plus de la chapelle que d'une église. Il n'en reste malheureusement plus trace(8).

La cloche du suaire

Mais la cloche qu'elle abritait nous est bien connue. Elle se trouve actuellement dans le clocher de Saint-Nicolas à Toulouse, ce qui a longtemps laissé croire et répéter qu'elle avait été affectée à cette église par l'abbé Bertrand de Molinis, largesse dont personne ne pouvait toutefois préciser le motif.

Or les inscriptions en lettres gothiques qui entourent ses flancs ne peuvent laisser place à aucun doute :

S[igillum] Bertrandi Dei gracia abbatis Caduini d'abord ; soit Sceau de Bertrand par la grâce de Dieu abbé de Cadouin. Le sceau en question s'y trouve en effet reproduit ainsi que le contre-sceau du même abbé.

Sudarium Christi nos servet a funere tristi ensuite ; soit Que le suaire du Christ nous garde d'une fin déplorable ; on aura remarqué que cette inscription latine est assonancée selon le goût de l'époque.

La troisième inscription enfin en occitan est précise : *En l'an mil CCCXVII B. abat de Cadun Bernat de Merenx loana Danio sa molhe me bati* ; soit En l'an 1397 B[ertrand] abbé de Cadouin, Bernard de Merenx et Jeanne Danio sa femme me "bati". Il a été beaucoup discuté sur le dernier terme "bati". Pour les uns, la donatrice aurait donné le premier coup de battant. Pour les autres, "bati" une cloche aurait été synonyme à l'époque - ils en apportent des témoignages - de "fabriquer, faire"(9).

Peu nous importe d'ailleurs. Une cloche dédiée au suaire, et par l'abbé de Cadouin, devait être destinée uniquement à une église du suaire. C'est pour nous la preuve que celle-ci pouvait être aménagée dès 1397 puisque celle-là devait y être abritée.

La maison du suaire

J. Chalande rapporte que les caduniens achetèrent en "*locaterie perpétuelle*" un terrain pour leur chapelle près du collège Saint-Bernard et, pour leur demeure, dans la rue du Taur, et à côté de l'église du même nom, "*un vaste immeuble de 568 canes soit 1840 mètres*".

Le cadastre de Toulouse, daté de 1478, montre que l'immeuble en question resta, quelque temps du moins, la propriété de Cadouin jusqu'après le retour du suaire à cette abbaye. Le même document nous fournit quelques détails intéressants :

"M. labat de Cadouen a aqui après un grand oustal qu'a de large 14 c[anas] 1/2 out a 5 oubradours et un portal que fa l'intrade ont y a estables et autres utilitats"(10).

Quelques événements

Le séjour à Toulouse ne fut pas toujours paisible, loin de là. On connaît les précautions prises pour le voyage du suaire à Paris. On connaît le vol du suaire commis en

1402 par deux moines rebelles, Pierre de Fomo et G. de Puygaures, qui le portèrent à Caraman, chez le seigneur du lieu, d'où il ne fut pas aisé de le faire revenir. On connaît une tentative de récupération par le chapitre de Saint-Etienne. A chacun de ces événements, Bertrand de Molinis eut à se dépenser et à négocier de nouveaux accords avec les capitouls etc... Mais toute cette période reste encore à étudier ou à compléter à la lumière d'analyses poussées des documents inédits dont il a été question et dont nous attendons encore les photocopies(11).

Bertrand de Molinis était-il trop âgé? ou trop las? Il ne paraît pas qu'il ait été déposé par le Chapitre général bien que celui-ci ait dû le rappeler à l'ordre en 1397 parceque, convoqué, il ne s'était pas présenté et, en 1401, où il avait été accusé de sortir sans permission et avait été invité à comparaître devant ses pairs. Mais sans doute avait-il à faire parfois la navette entre son couvent de Toulouse et son abbaye de Cadouin?(12)

Quoi qu'il en soit, il démissionna de sa charge en avril 1404 et fut remplacé, le 26 du même mois, par Fortius Fabri. De cet abbé on sait peu de choses sur les dix années de son abbatiat. C'est sans aucun doute le Fortius de Fabro qui est dit en 1398 prieur et proviseur du collège Saint-Bernard et qui en signe en effet le registre du 8 janvier 1398 au 24 mai 1405(13). Dut-il à sa notoriété ou à un ascendant naturel d'avoir rétabli le calme autour du suaire? On ne voit en tout cas aucune mesure nouvelle prise par lui. Il permuta avec le siège abbatial de Gimont en janvier 1414 et fut remplacé, la même année, par Jacques de Lanis.

Jacques de Lanis

Jacques de Lanis peut être, lui aussi, placé parmi les figures les plus marquantes de Cadouin. Il était docteur en droit. Ce fait est à souligner car l'Ordre de Cîteaux avait longtemps répugné à laisser ses jeunes moines s'adonner à ce genre d'études ; il préférait les voir se cantonner à la théologie.

Pour donner un exemple qui concerne justement Cadouin, le Chapitre général de 1334 avait demandé le retour à cette abbaye de deux étudiants qui avaient suivi des cours de droit. Il s'agissait de frère Jean de Bezuse et de frère Hugues de Lacropte(14). Il est donc permis de se demander si Jacques de Lanis ne dut pas sa nomination précisément à cause de ses connaissances juridiques qui devaient lui permettre, mieux qu'à quiconque, de tout mettre en oeuvre pour ramener le suaire à Cadouin ainsique l'Ordre en exprimait le souhait.

De documents postérieurs il ressort pleinement en tout cas que cet abbé eut l'idée de déplacer le suaire de la chapelle où il se trouvait pour le déposer dans l'hôtel où vivaient les caduniens dont une pièce serait convertie en oratoire public. Le motif avoué était de mieux en assurer la garde confiée à leurs soins ; le motif tacite, peut-être, de mieux assurer son enlèvement.

Les rois de France au temps de la guerre de Cent Ans

• Jean II le Bon
1319-1364

• Charles V
1336-1380
roi de France

• Philippe II le Hardi
1342-1404
duc de Bourgogne

• Jean
1340-1416
duc de Berry

• Louis le
1339-1381
duc d'Anjou

• Charles VI
1368-1422

• Louis II
duc d'Anjou

• Charles VII
o 1403 Paris
x 1422 →
+ 1461 Mehun-sur-Yèvre

• Marie
o 1404
+ 1463 à l'abbaye des Châtelliers

• Louis III
1403-1434
x 1431 Marguerite de Savoie

• René I^{er}
1409-1420
x 1 - 1422
2 - 1452

• Louis XI
o 1423 Bourges
x Marg. d'Écosse
et Ch. de Savoie
+ 1483 Plessis-les-Tours

• Jean
1424-1470
duc de Calabre et
de Lorraine

• Louis
1427-1443

• Marguerite
x Henri V

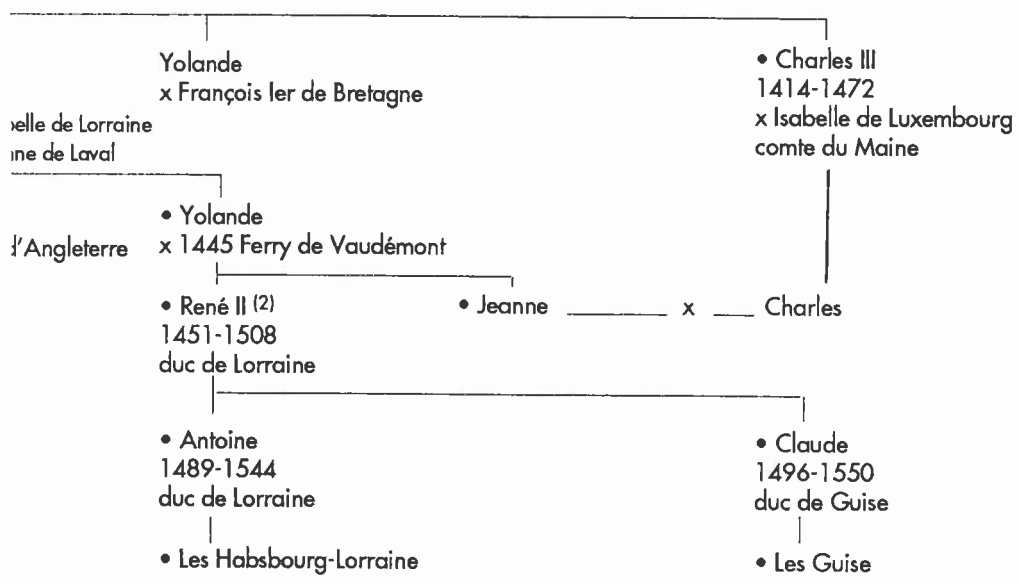
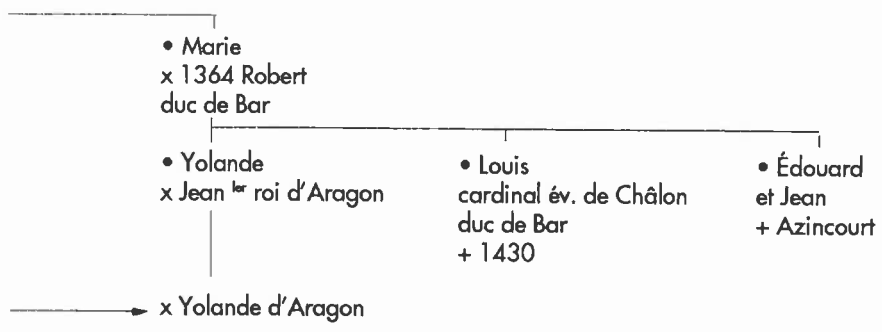
• Charles VIII et
Jeanne de France (ste)
épouse de Louis XII et
fondatrice des Annonciades

• Nicolas
+ 1473

(1) Il était comte de Guise

adopté par Louis son grand-oncle il devint duc de Bar et par son mariage héritier du duché de Lorraine
à la mort de son frère Louis III (1434) il fut enfin duc d'Anjou et comte de Provence.

(2) Vainqueur de Charles le Téméraire en 1477 devant Nancy.



Malgré l'article de l'accord de 1396 où elle déclarait ne pas devoir s'opposer à un transfert éventuel du suaire, l'abbaye de Saint-Semin mit obstacle à celui-ci. Jacques de Lanis aurait obtenu préalablement l' autorisation du roi, du pape, de l'archevêque et du curé du Taur, sa paroisse. Toujours par des documents postérieurs, nous apprenons que Saint-Semin aurait fait appel à Rome en 1425. Cadouin, bien sûr, aurait fait de même et, pour la bonne mesure, aurait même introduit appel auprès du parlement. On peut , dès lors, s'interroger sur l'entêtement des chanoines. Etait-ce de la ténacité pour le maintien de leurs privilèges qui riquaient d'être ébranlés? La peur, peut-être, de voir la vénération du suaire porter tort par la proximité de la nouvelle chapelle à celle, multiséculaire, que l'on rendait aux reliques conservées dans leur église?

Quoi qu'il en soit Jacques de Lanis se plaignit au Chapitre général de l'inanité de ses efforts puisque celui-ci lui enjoignit, en 1430, de récupérer le suaire par toute voie juridique et lui promit qu'il serait conseillé et surtout aidé dans cette entreprise(15). Sur ces entrefaites d'ailleurs, l'abbé de Morimond et les abbés de Fontainejean, Berdoues et Calers furent nommés commissaires de l'Ordre pour la réforme des abbayes de Languedoc.

Jacques de Lanis prit sur lui d'opérer le transfert qu'il avait projeté. Il transforma en chapelle une pièce du rez-de-chaussée de la maison des caduniens. Ceux-ci, malgré un premier interdit, y célébrèrent les messes privées et publiques, y récitèrent les offices, y firent même une ostension. Ils y auraient reçu des offrandes et fait sonner des cloches. C'est alors que, à bout d'arguments et de patience, les chanoines de Saint-Semin en appelèrent au sénéchal qui délégua un juge du siège pour instruire cette affaire.

Le procès de 1431

Du procès de 1431 demeure un cahier papier de 44 folios soit 88 pages rédigées en latin et en caractères de l'époque. J'ai pris le soin de le lire intégralement malgré le fatras juridique qu'il contient afin d'en extraire le moindre détail qui put intéresser l'Ordre de Cîteaux en général et l'abbaye de Cadouin en particulier(16).

Je ne vous entraînerai donc pas dans le maquis procédurier qui soutient la comparaison avec tous ceux de ce temps que nous avons pu fréquenter. Les péripéties en sont les mêmes : ajournement des parties par les sergents royaux, déposition de ces sergents, lecture d'actes de procuration, production de titres, prestations de serments, plaidoiries et contreplaidoiries, sommations, réitérations de sommations, transferts de justice sur le lieu du débat, ou dans la maison du juge, ou dans la nouvelle cour royale de Toulouse, ou enfin dans l'atelier du registre etc..... Toutes les astuces furent employées par l'une et l'autre partie : demande de délais supplémentaires, invocation de vices de forme, recours à d'autres instances...tout l'arsenal accoutumé fut mis en oeuvre. Il semble que, dans ce domaine, les caduniens furent les plus retors. Mais qui allait l'emporter?

Je résumerai simplement les faits.

Saint-Semin se disait fondé par Charlemagne qui y avait déposé six corps d'apôtres et soixante corps de saints divers tant martyrs que confesseurs et vierges. Les papes, notamment Alexandre III, Innocent III et Eugène IV, ou leurs légats, avaient doté l'abbaye de privilèges ou confirmé ceux-ci. Aux termes de ces indults, l'abbé et son chapitre avaient le droit de refuser l'installation d'un lieu de culte dans l'étendue de leur patronat et donc, par voie de conséquence, celui de s'opposer à l'exécution de la nouvelle chapelle du suaire.

Les réponses des syndics et des avocats de Cadouin se trouvent surtout dans un mémoire de trente articles qui livre l'intégralité de leur défense. Ils ne niaient point que Charlemagne ait fondé et enrichi Saint-Semin mais le roi régnant avait les mêmes pouvoirs que cet empereur et n'avait-il pas donné son accord? De même le pape régnant avait autorisé le transfert. C'était à l'archevêque de Toulouse que revenait à présent le patronat du Taur et le Taur n'était-elle pas à présent leur paroisse? Or prélat et curé avaient accepté le transfert. D'ailleurs n'existait-il pas dans l'étendue du patronat encore revendiqué par Saint-Semin plusieurs églises (dont soit dit en passant celle du collège de Périgord) fondées sans autorisation préalable? Chacun avait le droit d'établir un lieu de culte sur son fond propre. En outre l'Ordre de Cîteaux avait le privilège de célébrer messes et offices en tout lieu. En opérant le transfert du suaire, les caduniens n'avaient eu aucunement l'intention de léser les droits de quiconque. Ils rappelaient que la présence de la relique avait été uniquement un bienfait pour Toulouse et toute la province. Enfin ils avaient interjeté appel en cour de Rome et en cour de parlement ; on devait attendre leurs conclusions.

Les caduniens ajoutaient que Jacques de Lanis, en opérant le transfert, n'avait eu d'autre but que celui de mieux en assurer la garde rapprochée, le soustrayant ainsi à la cupidité. La relique n'avait-elle pas été volée, ce qui avait créé en ville un véritable soulèvement populaire? Les moines avaient été blessés et l'un d'eux avait même eu le crâne fracassé jusqu'à laisser apparaître la cervelle. D'ailleurs le quartier s'était dépeuplé et le lieu où l'on gardait jusque là le suaire était devenu dangereux.

On ne voit pas, pour l'instant du moins, à quel vol précis faisaient allusion les caduniens ; il avait dû y en avoir plusieurs. Il faudrait aller plus loin dans la recherche et scruter, à cet égard, les chroniques toulousaines. J'ajouterai cependant que les faits évoqués devaient être si connus que, sur ce point pas plus que sur les lieux de culte élevés sur son patronat sans son autorisation, Saint-Semin ne fit aucune réplique.

Mais elle le fit sur certains autres. Par exemple, l'Ordre de Cîteaux avait, il est vrai, les privilèges invoqués mais ils concernaient uniquement l'usage de l'autel portatif afin de permettre le culte dans ses granges ou en des lieux déserts... et non point dans une ville telle que Toulouse.

La défense de Saint-Semin fut signifiée à plusieurs reprises à l'abbé de Morimond qui se trouvait alors au collège Saint-Bernard. Celui-ci demanda copie des privilèges

invoqués par la partie adverse ce qui permit par la suite au syndic de Cadouin de dire, pour gagner du temps, que, pour sa part, il ne les avait jamais vus. Quant à l'abbé Jacques de Lanis que l'on alla trouver dans la chapelle du collège, il fit la sourde oreille, prit la fuite par une porte donnant sur la rue et se mit à courir tandis qu'on le poursuivait en lui criant à plusieurs reprises les sommations. En ce qui le concernait, le syndic de Cadouin invoqua, pour demander un délai, d'une part un congé de quelques jours qu'avait pris le juge et, d'autre part, l'absence des deux autres abbés cisterciens commissaires de l'Ordre sans la présence desquels rien ne pouvait être fait.

Dans la dernière séance qui me soit connue, le procureur royal, spécialement convoqué, déclara qu'il avait à délibérer avec les conseillers de la cour du sénéchal. Le juge, quant à lui, prit des mesures immédiates : la chapelle serait interdite au culte tant privé que public ; par conséquent on y cesserait les peintures commencées malgré sa défense ; elle serait mise sous la main du roi ; on apposerait les fleurs de lys sur sa porte dont les vantaux seraient cloués par les sergents afin que l'on ne puisse les écarter sans briser les sceaux. Le tout fut exécuté séance tenante non sans que les représentants de Saint-Semin aient fait remarquer qu'il fallait enlever l'autel et éteindre la lampe. Défense fut faite aux caduniens de reprendre les offices dans la chapelle sous peine de cent marcs d'argent. Les parties étaient ajournées pour entendre la sentence au premier jour d'audience après Quasimodo dans la nouvelle salle royale de Toulouse.

Les caduniens se sentaient dans leur droit et je leur donnerais raison, pour ma part, au vu des différentes pièces. Aussi entendirent-ils ne pas se plier à cet arrêt. Ils firent sauter les fleurs de lys, déclouèrent la porte, la tinrent ouverte au public et reprirent leurs offices accoutumés. Saint-Semin s'empressa de demander au sénéchal qu'acte soit dressé de ces nouveaux délits et que soit maintenu l'ajournement prévu.

Après le procès

Le cahier du procès est tronqué ; il y manque la fin. Commencé le 18 mars 1431, il s'arrête au mercredi 16 avril, nous privant ainsi de connaître les suites juridiques de l'affaire. Jean Chalande semble prouver que la chapelle du suaire qui était située près du collège Saint-Bernard subsista encore longtemps après le procès. On trouve cependant un nouvel accord signé en 1432 avec les capitouls au sujet du déplacement du suaire. Mais il faut attendre pour trancher de tenir en mains les copies promises des textes.

Il est cependant à noter qu'à compter de 1432 on parle de "*la maison du suaire*" pour désigner le couvent des caduniens. Ainsi fait le Chapitre général lui-même en septembre de la même année.

Je n'irai pas plus loin aujourd'hui dans l'histoire du suaire. Je désire toutefois en terminer rapidement avec Jacques de Lanis. Il partit pour l'abbaye de Nizors le 26 septembre

1432. Fut-il blâmé pour n'avoir pas réussi? Un remplaçant lui fut donné en la personne de Jean Boscherii avec lequel il eut un long différend. Après la mort de celui-ci, en 1453, c'est-à-dire vingt ans plus tard, il retrouva le siège de Cadouin avant de démissionner définitivement en 1456 en faveur de Pierre de Gain ; il était alors très âgé.

Conclusion

Si l'on peut accorder quelque mérite à cette étude, elle a permis, en premier lieu, de constater que l'histoire de Cadouin est encore lacunaire et peut être largement complétée. La physionomie de certains de ses abbés s'est éclairée et s'éclairera encore à la lecture des accords successifs et des procès. Quelques figures de moines caduniens exilés à Toulouse ont surgi. Ce sont, outre ceux déjà cités, Raymond de Gahana, Jean Vacquerii, Jean Monros, Jean de Rupis, Bertrand de Germano ou Januario etc...Je tiens à relever ici leurs noms car il est possible qu'on les retrouve par la suite à Cadouin, après le retour du suaire à l'abbaye. Quant au séjour de celui-ci à Toulouse, on voit combien son histoire est encore à reprendre et à prolonger pour la mener enfin à bien.

L.GRILLON

NOTES

- 1.- Voir Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat, premier et 26 octobre 1889 ainsi qu'un article nécrologique dans le Bulletin de la SHAP de la même année.
- 2.- A. Carles, Histoire du Saint Suaire..., Poussielgue, Paris, 1875. Cet ouvrage, étant donné son érudition, mériterait une réédition bien que le suaire ait perdu à présent une partie de son attraction.
- 3.- J. Maubourguet, Sarlat et le Périgord méridional, Tome II (1370-1453), Paris, 1930 : t. III dans le Bulletin de la SHAP, 1955 ; Du même auteur Le suaire de Cadouin, Périgueux.
- 4.- Bulletin de la SHAP, tome CXV (1988), p. 102-104. L'auteur ne mentionne pas sa source.
- 5.- A. Carles, ouvrage cité, p. 274, n° 11. L'auteur extrait son récit de l'Histoire du Suaire de 1644. Le manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale renferme de nombreux récits de miracles opérés par le suaire tant à Cadouin qu'à Toulouse. Il serait intéressant de le reproduire ou de le résumer tant pour l'histoire de l'abbaye que pour une étude sur la piété populaire et pour un essai de sociologie.
- 6.- Archives Départementales Haute Garonne, H 512, n° 10.
- 7.- Du germanique Waidajan qui, par évolution phonétique normale, a donné gaagner puis gagner ; jadis on trouvait aussi gahagner.

- 8.- J. Chalande, L'église du Saint Suaire, Toulouse, s. d., 11 pages.
- 9.- Tous les auteurs ont reproduit les inscriptions de cette cloche. J. Maubourguet, ouvrage cité, p. 116, le fait d'après le Bulletin Archéologique, t. LV, p. 204-205. Voir aussi H. Brugière et J. Berthelé, Exploration campanaire en Périgord, Périgueux, 1907.
- 10.- J. Chalande, ouvrage cité. L'auteur donne des précisions intéressantes sur le sort postérieur de cet hôtel.
- 11.- Voir un résumé de tous ces événements dans l'article de D. Audrerie, ci-dessus note 4.
- 12.- L. Grillon, Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les Statuts des Chapitres généraux ..., Bulletin de la SHAP, tome LXXXIV (1955) p. 138-148 et 186-204.
- 13.- A. Carles, ouvrage cité.
- 14.- L. Grillon, article cité à la date indiquée.
- 15.- L. Grillon, article cité à la date indiquée.
- 16.- Archives Départementales Haute-Garonne, H 512, n° 2.
- 17.- L. Grillon, article cité à la date indiquée.

Les rois de France et le suaire de Cadouin au XV^e siècle

Deux courts déplacements du suaire méritent d'être mentionnés car ils furent entrepris en faveur de deux rois de France.

Le premier en 1399 fut effectué sur ordre de Charles VI donné aux Capitouls de Toulouse. Au mois de juillet le suaire est amené au Louvre. Il est accompagné de l'évêque, de l'abbé de Cadouin, de l'assesseur des Capitouls, Pierre de Gal et du syndic de la ville Jean Gilibert. Après quelques jours où il est laissé à la vénération du roi qui n'obtient nulle guérison de sa folie le suaire est porté à l'église du collège cistercien Saint-Bernard de Paris.

Ce collège fondé en 1244 par Étienne de Lexington, abbé de Clairvaux, était situé à l'angle des rues de Poissy et des Bernardins et destiné à recevoir les jeunes moines de l'Ordre venant poursuivre leurs études à Paris. L'église avait été construite en 1350 sous le règne de Charles V. Il ne subsiste aujourd'hui que l'aile est du collège occupée par les pompiers de Paris. Après quelques semaines où le peuple de Paris put le vénérer le suaire réintégra Toulouse le 30 novembre 1399.

Le second déplacement eut lieu à la demande de Louis XI qui, malade, ne savait que faire pour recouvrer la santé. Curieusement la date de ce déplacement à Poitiers semble incertaine. Ni Sigala ni « Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord » ne fixent de date. Il en est de même de l'histoire du « Saint Suaire » publiée en 1868 par de Gourgues. Il convient donc de préciser ce dont nous sommes sûrs. Tout d'abord nous savons que Louis XI mourut le 30 août 1483 au Plessis-les-Tours, c'est donc avant qu'il fit venir le suaire à Poitiers.

La charte qu'il accorda en 1482 à Cadouin et qui a été étudiée par Mgr Douais peut nous donner de précieuses indications.

C'est le 14 janvier 1482 que Louis XI a donné des lettres de commission à Martin Le Picart et à Pierre Le Comte pour répartir les 4000 livres de rente qu'il attribuait à l'abbaye. Ces lettres sont datées de Thouars.

L'assiette fut terminée le 9 mars 1482 et la charte fut signée par Louis XI en avril 1482 à Mâcon. On pourrait donc imaginer que, allant de Thouars à Mâcon, Louis XI se soit arrêté à Poitiers pour y vénérer le suaire qui lui aurait été amené de Cadouin. Grâce à Commynes nous connaissons le motif

de ce voyage : il s'agissait de négocier le mariage du dauphin Charles avec Marguerite de Flandre qui n'avait que 2 ans et était la fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne. Le projet de mariage échafaudé par Louis XI échoua très vite. Marie de Bourgogne était elle-même la fille de Charles le Téméraire vaincu par René II d'Anjou et tué en 1477 devant Nancy. Elle mourut dans un accident de cheval en 1482.

Mariée une première fois avec don Juan d'Espagne puis, devenue veuve, avec Philibert le Beau, duc de Savoie, Marguerite de Flandre veuve à nouveau en 1504 fit élever à Bourg-en-Bresse le monastère de Brou. Elle mourut à Malines en 1530.

Obnubilé par ses problèmes de santé on sait que Louis XI faisait venir d'un peu partout des objets, des animaux, des guérisseurs tel que cet ermite de Calabre dont parle Commynes. Il était passionné de prières, reliques ou médailles si bien qu'on l'a souvent qualifié de "Bigot".

Peut-on imaginer qu'entre le 14 janvier et avril 1482 il ait ainsi fait venir le suaire à Poitiers pour l'y vénérer et retrouver la santé ? Le Docteur Delluc a calculé que l'épisode de Poitiers se situe en effet pendant la période qui s'écoule entre le deuxième et le troisième accident vasculaire du roi. C'est celui-ci qui devait l'emporter. Il reste à trouver la confirmation de notre hypothèse.

Marcel Berthier

LE VOILE DE PUYLAROQUE N'EST PAS UN FRAGMENT DU SUIRE DE CADOUIN

Le saint voile de Puylaroque est une relique très vénérée dans cette petite ville perchée du Bas Quercy, à 35 km au nord-est de Montauban, et dans la contrée. Ce morceau de tissu est considéré, depuis six siècles, comme un fragment du suaire de Cadouin. C'est de lui que parle Guillaume Lacoste (1982, t. 3. p. 416-417) : " S'il faut s'en rapporter à une relation faite au XIV^e siècle par un nommé Veyssièrre, notaire de Puylaroque, un écuyer du roi d'Angleterre aurait fait présent, vers l'année 1360, à l'église de cette ville d'une relique qu'il déclara avoir prise à la châsse où était le saint suaire de Cadouin en Périgord. C'était un voile de la forme et à peu près de la grandeur de celui dont on couvre le calice de nos autels. On prétendait qu'il avait servi à l'inhumation de Jésus-Christ; on avait coutume de l'exposer, tous les ans, à la vénération des fidèles et on lui attribuait des miracles... Cette relique a continué depuis à être en grande vénération et à attirer à Puylaroque un concours nombreux de personnes tant du Bas Quercy que des pays voisins" (note 1). Victor Guy en a fourni une description (Razoua, 1883).

Nous avons examiné cette relique à la demande de Mme Ausset de Puylaroque. Elle est faite de deux bandes de tissu de soie de 13 cm de large ; une couture rabattue les réunit en un rectangle de 26 cm sur 40 cm. Chaque grand côté est bordé par un ourlet au point de surjet au fil vert. Les petits côtés sont constitués par les lisières du tissu. Deux coins portent un petit gland de soie verte, un autre présente un manque de 7 cm sur 3 cm. Les ans ont fendu ce vénérable tissu dans le sens de sa longueur - c'est-à-dire dans le sens de la trame - en plusieurs endroits.

L'examen microscopique et les macrophotographies nous ont montré que c'est une armure toile très serrée (un pris, un sauté), tissée à l'aide de fils d'aspect soyeux, fins, irréguliers, mais plats et lisses, non ou peu commis (3,5 fils par millimètre en moyenne).

Ce saint voile ne peut être un fragment de suaire de Cadouin pour trois raisons :

- 1- Le suaire est presque intact. Il ne lui manque pas de fragments aussi importants que ce voile ; il porte seulement quatre pièces d'environ 11 à 16 cm de large et 25 à 35 cm de long.
- 2- Les lisières du voile de Puylaroque prouvent qu'il ne s'agit pas d'une pièce textile fragmentaire mais bien d'un tissu de seulement 40 cm de large à l'origine, alors que le suaire de Cadouin est bien plus large (1,13m de large).
- 3- Les fils sont de soie ; le suaire est une toile de lin et seules ses bandes à ornements portent des broderies de fils de soie (Delluc, 1983).

Le voile de Puylaroque ne serait-il pas le "saint bandeau" du Christ, qui était conservé à Cadouin avec le saint suaire et qui semble avoir disparu il y a quelques décennies ? Certainement pas, car cette relique était également en lin, selon A. de Gourgues, et mesurait 56 cm de long sur 10 cm de large (Delluc *et al.*, 1990).

Comment expliquer cette tradition du voile de Puylaroque et ses relations avec l'insigne relique de l'abbaye de Cadouin ? Il n'est pas impossible que cette pièce de soie, "prise à la châsse" du suaire de Cadouin par l'écuyer du roi d'Angleterre au milieu du XIV^e siècle, ait été en réalité un morceau de l'une des doublures du suaire (note 2) ou un fragment de la garniture d'une de ses châsses. Tristes temps, au demeurant. L'année 1360, qui voit cet écuyer du roi d'Angleterre (sans doute Edouard III) offrir ce présent à

l'église de Puylaroque, est celle du traité de Brétigny, qui fait passer dans les mains anglaises tout le sud-ouest de la France.

Brigitte et Gilles Delluc (note 3)

Note 1. Le cantique populaire à la gloire du voile de Puylaroque, composé en 1878 par l'abbé Rescoussié, est une copie à peine transformée du cantique qu'une soeur de Saint-Vincent de Paul avait composé en l'honneur du saint suaire de Cadouin : " *Salut, témoin sacré des douleurs du Calvaire*". Le troisième vers ("*Salut du Périgord immortelle bannière*") a simplement été adapté ("*Salut de Puylaroque immortelle bannière*").

Note 2. Pendant le colloque de Cadouin 1996, un autre tissu de soie, considéré comme une ancienne doublure du suaire, fut présenté par l'arrière-petit-fils de Marie-Pauline de Saint-Exupéry dont on sait que, en 1813, au château de Cardou à quelques kilomètres de Cadouin, elle cousit sur le suaire une nouvelle doublure offerte par sa famille.

Note 3. U.M.R. 9948 du C.N.R.S.

Bibliographie

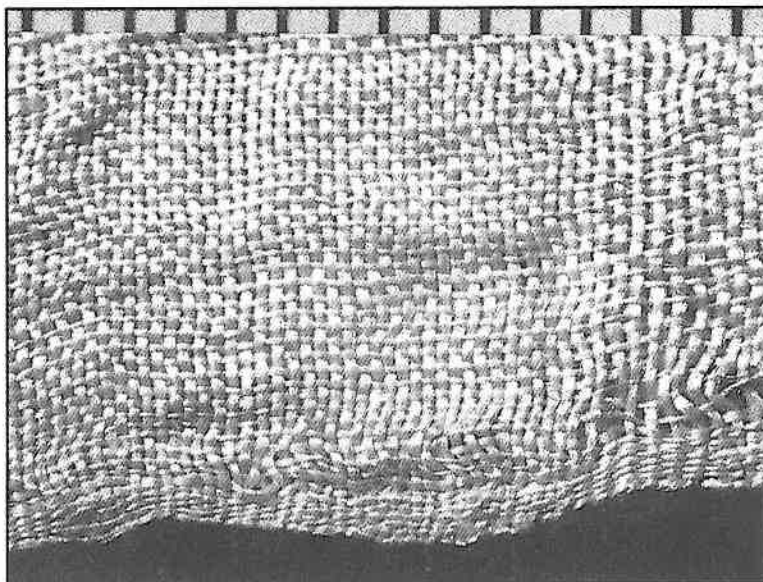
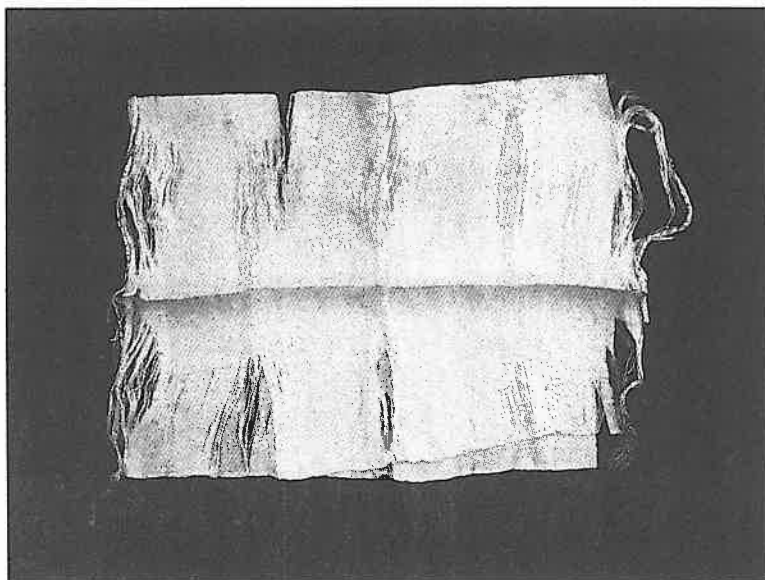
DELLUC B. et G. 1983 : Le suaire de Cadouin : une toile brodée, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 110, p. 162-178. 10 fig.

DELLUC B. et G. 1988 : Un fragment du suaire de Cadouin à Puylaroque (Tarn-et-Garonne), *Bulletin de la Société. historique et archéologique du Périgord*, 115, p. 173-175, 2 fig..

DELLUC B. et G., LAGRANGE J. et SECRET J. 1990 : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, édition P.L.B., Le Bugue.

LACOSTE G. 1982 : *Histoire générale de la province de Quercy*, reprint J. Laffitte, Marseille.

RAZOUA abbé L. 1883 : *Notes et documents pour servir à l'histoire civile et religieuse de Puylaroque (Tarn-et-Garonne)*, Forestié, Montauban.



En haut : Le saint voile de Puylaroque. Il est fait de deux bandes de tissu de soie reliées par une couture rabattue. Il présente des fentes dans le sens de la trame.

En bas : Macro-photographie du tissu au voisinage d'une lisière (échelle millimétrique).

LES TRIBULATIONS DU SUAIRE DE CADOUIN SYNOPSIS

Au cours du présent colloque, G. et B. Delluc se sont intéressés au suaire pendant la première croisade, pour comprendre comment un tissu égyptien de la fin du XI^e siècle a pu parvenir entre les mains des croisés, qui le reçurent sans doute en cadeau des émissaires du vizir égyptien fatimide al-Afdal devant Antioche, lors du siège de la ville alors tenue par les Turcs.

Marcel Berthier, ensuite, a suivi minutieusement la trajectoire du suaire entre Antioche et Toulouse, plus précisément entre 1117, date présumée de son arrivée à Cadouin, et 1392, date de son départ pour Toulouse. Dans le cadre des débuts de l'abbaye, qu'il connaît très bien, il a recherché les éléments historiques témoignant de la présence du suaire (attesté en 1214) et de sa vénération.

Louis Grillon a étudié, par le menu, la longue et riche présence du tissu à Toulouse (1392-1455), la ville fidèle au roi, au cours de la douloureuse guerre de Cent ans. Durant cette période, le tissu subit diverses aventures : il fut volé, pour peu de temps d'ailleurs ; il fut aussi adressé à Paris en 1399 pour tenter de faire retrouver au roi Charles VI sa lucidité défaillante. Comme on le sait, c'est de vive force que les Caduniens récupérèrent leur insigne relique, qu'ils s'en allèrent cacher à Aubazine, au diocèse de Tulle.

Marcel Berthier s'est intéressé au séjour du suaire à Aubazine (1455-1463) et aux voyages thérapeutiques de la relique auprès de Charles VI à Paris (en 1399) et de Louis XI vieillissant à Poitiers (vers 1482).

On évoqua aussi le "saint Voile" de Puylaroque (Tarn-et-Garonne), qui passait pour un fragment du suaire de Cadouin. C'est en fait une toile de soie, peut-être un fragment de l'une des doublures. Un autre tissu de soie, tenu pour une ancienne doublure du suaire, fut présentée par l'arrière-petit-fils de Marie-Pauline de Saint-Exupéry qui cousit sur le suaire, jadis, une nouvelle doublure offerte par sa famille.

Il restait à citer, outre la légende, d'autres déplacements du suaire : retour à Cadouin en 1463 après Aubazine ; séjour à Montferrand (durant les guerres de Religion) ; dissimulation du suaire sous un parquet lors de la grande Révolution ; discrétion à son sujet durant l'inventaire de 1906 ; voyage à Paris en 1965 pour une exposition ; première présentation au public au cours des années quatre-vingt, dans des conditions non dépourvues d'inocuité ; travaux de restauration à l'initiative des Amis de Cadouin en 1990 ; présentation du suaire dans une vitrine climatisée, peu après. Chacune de ces étapes mériterait un développement.

Le but de ces quelques notes est purement synoptique. Elles permettront de mieux situer, dans la légende et l'histoire du suaire de Cadouin, les communications présentées lors du troisième colloque de Cadouin. Ce sont des points de repère et non des informations complètes. La bibliographie n'est pas mentionnée. Nous renvoyons aux communications et à *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord* (Delluc et al., 1990).

Le suaire de la tête du Christ

Selon la légende, il a été tissé par la Vierge Marie. Dans l'Evangile, ce suaire de la tête est présent dans le sépulcre avec le linceul, **le matin de Pâques**.

Durant les premiers siècles

Selon la pancarte datée de 1135, vue en 1643 par Mgr de Lingendes, saint Antonin de Plaisance en entend parler au 6^e siècle : il est caché sur les bords du Jourdain, gardé par sept vierges dans sept cellules. L'évêque gaulois Arculf, vers 670, le voit à Jérusalem. Le récit de son voyage, par l'abbé Adaman qui l'a recueilli à son retour, est repris par Bède le vénérable dans son *De Locis sancti*, au début du 8^e siècle. Il fournit deux

catégories d'informations. Tout d'abord, une mensuration : le suaire a huit pieds de long. En second lieu, des informations de caractère narratif. Un juif converti a dérobé le suaire et l'a légué à son fils aîné qui le vend à son frère. La fortune de l'un régresse, quand celle de l'autre augmente). Il reste dans la famille pendant cinq générations. Faute d'héritiers, le tissu tombe chez des juifs infidèles. Des chrétiens cherchent à le reprendre. Le fondateur de la dynastie des califes omeyyades, secrétaire de Mahomet, Moawiya (661-680), le soumet à Jérusalem à l'épreuve du feu pour trancher le problème de sa propriété. Les chrétiens le recueillent dans une église de Jérusalem.

La première croisade en 1096-1099

Le suaire aurait été découvert à Antioche avec la Sainte Lance, selon Albéric des Trois-Fontaines (1232-1241). Le suaire est recueilli par l'évêque du Puy, puis par deux prêtres successivement, dont un petit prêtre périgourdin. Fait chanoine, ce dernier est allé au Puy, mais n'a pas été reçu. Il rentre à Brunet près de Cussac (?). Pour la Première Croisade, se reporter à la communication de B. et G. Delluc.

Le suaire arrive à Cadouin, après l'incendie de Brunet, vers 1117

Il demeure sous la garde du petit prêtre jusqu'à sa mort avant 1135. En fait la première mention écrite du suaire ne remonte qu'à 1214 (Simon de Montfort).

En sûreté à Toulouse entre 1392 et 1455

On se reportera à la communication de L. Grillon. Durant ce séjour, le suaire est apporté à Paris (Paris 1399), pour guérir le roi Charles VI. Se reporter à la communication de M. Berthier.

A Aubazine (Corrèze) entre 1455 et 1463

En 1455, dès le retour de Toulouse, par crainte de représailles, l'abbé de Cadouin envoie le suaire à Aubazine. Ensuite, il est impossible à Cadouin de le récupérer. D'où des interventions des rois, des procès et des arrêts des parlements de Paris et Bordeaux. Charles VII maintient le suaire à Aubazine. En 1463, arrêt du parlement de Paris qui ordonne le retour du suaire à Cadouin et le versement par Cadouin de 700 écus d'or à Pierre de Comborn, évêque d'Evreux, administrateur d'Aubazine. Une chapelle d'Aubazine serait dédiée au saint suaire.

A Poitiers, vers 1480

Louis XI le fait apporter. Se reporter à la communication de M. Berthier. Aubazine a gardé abusivement le saint bandeau. Nouveau procès aux parlements de Bordeaux et de Paris : Aubazine doit remettre l'objet à Solignac près de Limoges. Mais elle a livré un faux et la fraude a été découverte.

En 1482, une lettre patente de Louis XI décide : le saint bandeau revient à Cadouin ; le saint suaire doit être enfermé dans un coffre cerclé de fer à 3 clefs et suspendu à la voûte par des chaînes.

Au château de Montferrand (Dordogne), entre 1562 et 1598

Le suaire aurait été déposé à Montferrand pendant six ou sept ans, alors que Cadouin est aux mains des huguenots. Il aurait été caché dans un oratoire du XVI^e s., situé dans un logis voisin du château féodal, voisin du vieux donjon (chapelle avec corps de garde, selon J. Maubourguet ; "l'Hermitage de Mme Martin du Theil" selon Roudeau). Il n'y a aucun autre souvenir sur place que le nom de chapelle du saint suaire donné à cet oratoire.

Au début du XVII^e siècle

Le suaire est à Cadouin, dans l'abbaye, transformée en une ferme fortifiée. Cadouin et son suaire sont cités par Calvin (*Traité des Reliques*).

Durant la période révolutionnaire (1791-1797)

L'abbatiale devient paroissiale le 22 août 1790. Le suaire est caché sous un parquet par le maire Bureau. Les ostensions reprennent en 1797.

Au château de Cardou (Bourniquel, Dordogne), en 1813

Le tissu est apporté à Cardou par l'abbé Chansard, curé de Cadouin, pour être réparé par les dames de Saint-Exupéry. Elles procèdent à ces réparations, à genoux et en priant. L'une d'elles est Marie-Pauline, épouse du marquis Jacques III, qui attendait la naissance du futur vicaire général, Maxime de Saint-Exupéry (12 juillet 1813).

Un peu plus tard, au château de Cardou ou à Cadouin

Les dames de Saint-Exupéry mettent en place une solide doublure de soie à grandes fleurs, offerte par le marquis de Saint-Exupéry, M. Prat étant curé de Cadouin. Il y a trois autres doublures.

L'inventaire des biens de la Fabrique paroissiale, le 6 janvier 1906

C'est l'application de la loi sur la séparation de l'église et de l'Etat. Aucune mention n'est faite du suaire. Il a été volontairement oublié dans l'inventaire.

Après l'expertise et l'interruption des ostensions (1934)

Pendant la guerre, il est plié dans un tiroir de la commode de la chambre du prieur. Puis, jusqu'au milieu des années quatre-vingt, il est placé dans un coffret en bois-vitrine conservé dans l'armarium. Pendant deux ou trois ans, il est présenté durant l'été dans le coffret-vitrine dans une salle proche de la salle capitulaire, fortement éclairé et en milieu humide. Le saint Bandeau n'a pas été retrouvé.

A Paris, au Musée des Arts décoratifs, en 1965

Il est exposé au Louvre dans les vitrines de l'Exposition des trésors des églises de France par la Caisse des Monuments Historiques, avec un autre objet périgordin : le reliquaire du coeur de la marquise de Gaubert, provenant de la chapelle de l'hôpital de Sariat.

Nettoyage et restauration à Paris en 1989-1990

Ces opérations, menées par Isabelle Bedat, comprennent les actions suivantes : examen ; démontage des reprises ; démontage du velours rouge ; microaspiration ; enlèvement des taches d'inondations (mais pas de celles de rouille) à l'eau et des taches de cires à l'essence C ; mise à plat des déchirures ; séchage ; consolidation du tissu, car très lacunaire, entre deux épaisseurs de crêpeline de soie teintée, cousues sur les trois épaisseurs, avec fenêtres au niveau des bandes à ornements.

Les dimensions avant restauration étaient de 2,76 m x 1,22. Elles deviennent après restauration de : 2.95 m x 1.35 m. Doublures et poussières sont remises à l'évêché.

Présentation dans la salle capitulaire (Musée du Saint Suaire), depuis juin 1990

La présentation s'effectue à plat, dans une vitrine climatisée (à température et hygrométrie contrôlées), sous le plus faible éclairage possible.

Brigitte et Gilles Delluc.

INTRODUCTION A L'ETUDE DES OFFICES DU SUAIRE DE CADOUIN

De prime abord, on ne peut pas dissocier l'étude des premiers offices du saint suaire de celle des manuscrits de Cadouin.

On sait que ces manuscrits ont été fort malmenés par la Révolution puisqu'archives et manuscrits furent brûlés sur la place en présence de la population. Peu ont été sauvés et parmi ce peu, trois nous intéressent directement car ils contiennent des offices du suaire.

Ces manuscrits sont longtemps restés à Cadouin dans une boîte en bois, assez volumineuse, qui a contenu le suaire pendant de nombreuses années. Elle était enfermée dans un coffre de fer conservé dans la sacristie.

La première personne à se pencher sur les offices du suaire fut **Eugène Chaminade**. Qui est-il ? C'est le petit-neveu du bienheureux Guillaume Joseph Chaminade, fondateur de la Société de Marie et de l'Institut des filles de Marie (Marianistes).

Eugène Chaminade est né rue Saint-Roch à Périgueux (au pied de la cathédrale) le 14 octobre 1847. Il meurt à 75 ans le 17 octobre 1922. Il fait de brillantes études aux petit et grand séminaires où déjà il compose de la musique religieuse : il deviendra plus tard maître de chapelle à Périgueux. Il est ordonné prêtre en 1873. Pendant 3 ans, il enseigne la musique et la grammaire à Bergerac et en 1876, il devient curé de Sainte-Croix de Beaumont où il reste 13 ans. Ce séjour est important pour nous car Eugène Chaminade est à proximité de l'abbaye de Cadouin. N'oublions pas qu'il s'intéresse beaucoup à la musique, et c'est ce voisinage qui l'incite à étudier les manuscrits oubliés, très rares, couverts de neumes (signes musicaux primitifs remontant au XI^e siècle). Le déchiffrement de ces parchemins va l'occuper longtemps, d'autant plus que la lecture est rendue difficile par les brûlures et l'humidité.

Cette étude permet la publication par Eugène Chaminade de plusieurs brochures dont une écrite en 1892 qui s'intitule «Fragments de notation aquitaine» (cote 1752 aux Archives diocésaines). Il est alors directeur de la maîtrise de la cathédrale et professeur de plain-chant au grand séminaire. Il a étudié cette notation aquitaine dans les premiers manuscrits, ceux des XI^e et XII^e siècles, dont les notes sont disposées au-dessus et au-

dessous d'une seule ligne tracée à la pointe sèche dans le velin (ligne qui apparaît au X^e siècle).

A partir du XIII^e et du XIV^e siècle, c'est la notation française qui s'impose dans les manuscrits de Cadouin. Ce sont ceux de cette époque qui nous intéressent. Eugène Chaminade est considéré comme un musicologue averti qui dirige le mouvement de restauration de musique sacrée avec un retour vers la tradition médiévale. Il compose entre autres ouvrages un manuel de chant grégorien pour les prêtres et reste en relation avec les érudits bénédictins de Solesmes. C'est donc un passionné de musique ancienne et on comprend mieux pourquoi il s'est penché sur ces manuscrits de chants. C'est son travail qui a permis de révéler la richesse de la bibliothèque de Cadouin au grand public. En 1886, il publie à 300 exemplaires un remarquable petit ouvrage «*La monographie des manuscrits de chant de l'Abbaye de Cadouin*» édité par la Société Saint-Jean l'Évangéliste Desclée Lefebvre et Cie : éditeurs pontificaux, Tournay, Belgique (cote 1024 aux Archives diocésaines).

Deux autres spécialistes ont travaillé sur les manuscrits de Cadouin, il est nécessaire d'en parler dès maintenant car il y a interférences :

- Solange Corbin †, musicologue célèbre, a exploré les documents en 1951 (ils étaient encore à Cadouin). Elle leur a donné une numérotation personnelle de 1 à 23 dans «*Le fonds manuscrit de Cadouin*», supplément au *Bulletin de la S.H.A.P* t. 81, 1954. Depuis, la plus grande partie est déposée aux Archives départementales où ils sont dans la série Ms (n° 154 à 173).

- Le père Robert Amiet (Faculté catholique de Lyon) qui dans ses notes sur «*Les livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Périgueux et Sarlat*» (*Bulletin de la S.H.A.P* t. 112, 1985) indique des documents aux Archives départementales ou de l'Évêché, mais en signale d'autres à la cure de Cadouin. Ces derniers sont maintenant à l'Évêché.

Quant à Eugène Chaminade, on va voir comment il identifie les manuscrits.

Parmi les manuscrits de l'Abbaye étudiés par Chaminade, 3 seulement nous intéressent pour aborder le sujet : les deux antiphonaires et un graduel.

- Un antiphonaire contient une partie de l'office monastique noté (l'autre est le psautier) avec antiennes, répons,

capitules, hymnes ; il donne le A pour l'Antiphonaire jaune (XIV^e siècle) et B pour le noir (XV^e siècle).

- Le graduel comporte le propre de la messe temporal ou sanctoral : introït - graduel - alleluia - offertoire - communion ; appelé grand graduel par opposition à un petit graduel in folio de 26 x 38 cm sans reliure et tout décousu.

Ce graduel (CR 67, Archives diocésaines) est resté à la cure de Cadouin longtemps, en 1985 il y était encore. Il mesure 38 x 48 cm, relié en cuir épais brun, usé, sans recherche, restauré, dit de Gourgues, au XVI^e siècle. Chaminade date ce graduel de la fin du XIV^e siècle, peut-être XV^e siècle.

Les titres sont au minium, paroles et notes au noir d'ébène, l'écriture gothique, l'exécution semble être de la même main. La notation est faite sur 4 lignes rouges, classiques avec 9 portées par page.

Les lettrines sont de 9 cm, plus des prolongements, en filigrane et dents de scie. On trouve les couleurs pourpre, violet, outremer, les lettrines azur et minium avec une dominante du règne végétal. On remarque des coupures, des traits de plume qui englobaient des groupes de notes. Le grattoir a été utilisé pour enlever des passages. Des neumes à écourter sont cachés par des bandes de papier collé.

S. Corbin écrit que ce graduel est bien cistercien malgré une décoration sans grande valeur, trop abondante pour l'ordre ; il n'est pas écrit pour Cadouin car les pièces en l'honneur du suaire sont rapportées.

Le dernier folio (178) est aux trois-quarts déchiré mais c'est celui qui nous intéresse. C'est seulement la communion de la messe votive de l'ostension du suaire. La messe solennelle a disparu. Il semblerait d'après S. Corbin que ce soit une addition de peu postérieure au livre.

On remarque souvent dans les manuscrits l'absence de place libre. Des ajouts sont faits chaque fois qu'une plage libre se présente. En effet, le parchemin semble assez rare, il n'est pas toujours de très bonne qualité. L'Abbaye de Cadouin avait certainement une fabrique de parchemin, et c'est peut-être la consommation par le scriptorium d'une grande quantité de peaux qui est à l'origine d'une foire aux cuirs qui se déroulait le 9 septembre. Elle existait encore en 1886 !

Quelques mots sur la façon d'exécuter un manuscrit : le calligraphe laissait en blanc les titres et les enluminures, il écrivait

les notes, les textes, les portées. Le copiste marquait un trait extrêmement ténu dans la marge pour qu'un dessinateur exécute lettrines et titres. En effet plusieurs personnes travaillaient sur un manuscrit : l'un copiait les notes, l'autre corrigeait, l'un traçait les ornements, l'autre ponctuait, collait les feuilles et effectuait la reliure avec des tablettes de bois puis du cuir.

La notation des pages est faite d'origine, mais il manque des pages et Eugène Chaminade a numéroté les folios tels qu'ils se présentent (donc 2 numérotations).

LES ANTIPHONAIRES

(14 et 15 pour S. Corbin, MS 166 - 167 aux Archives départementales de la Dordogne ; jaune A, noir B pour Chaminade, d'après la reliure)

Le jaune (A - 14 - 166) est le plus complet : 224 folios. Il contient l'office en entier et commence par les matines de Sainte-Anne. L'office du suaire est au folio 63.

Le noir (B - 15 - 167) comprend 174 folios dont les premiers manquent. L'office est incomplet, quelques pages sont accommodées.

D'après de Gourgues, ces antiphonaires seraient aussi réparés au XVI^e siècle comme le graduel.

Lorsque E. Chaminade découvre ces manuscrits, il est rempli d'enthousiasme. Dans sa *Monographie des Manuscrits musicaux*, il dit «que cet office du suaire est débordant de poésie, brûlant de pureté, écrit en riches vers et noté en suaves mélodies». Antiennes et répons sont construits en vers tantôt de 8, tantôt de 7 syllabes. Les vers riment 2 par 2.

Chaminade date ces offices du XIII^e siècle, S. Corbin du XIV^e avec des additions aux XV^e et XVIII^e siècles.

D'après un article de 1887 dans *La Semaine Religieuse*, Chaminade donne intégralement l'office en «nobles caractères de plain-chant» (n'oublions pas que c'est la discipline qu'il enseigne). Le même article nous apprend que Chaminade a rétabli le sens de certains vers frustes ou mal lus. Dans sa monographie, il dit lui-même, grâce à un renvoi, qu'il s'est permis d'ajouter un mot et des notes.

Dans sa *Monographie* (et dans un article de *La Semaine Religieuse* de 1900, page 733), E. Chaminade écrit que les deux antiphonaires n'offrent au paléographe musical que les antiennes et les répons de l'office du chœur, c'est-à-dire les vêpres (1^{res} et

2e) (les 1res vêpres étant dites la veille au soir de certaines fêtes) matines (ou vigiles), nocturnes avec 12 leçons, laudes, prime, petites heures (tierce, sexte, none). On ne trouve pas les complies qui sont sues par cœur parce que toujours les mêmes et dites dans l'obscurité de la nuit qui tombe.

Les vêpres se composent de 4 antiennes avec leurs psaumes, répons, verset et antienne du Magnificat.

L'invitatoire ouvre les matines (vigiles).

Les 1res et 2e nocturnes se composent de 6 antiennes avec psaumes, verset, 4 répons.

3e nocturne : 1 antienne pour le cantique, verset, 4 répons.

Laudes : antienne, répons, antienne du cantique de Siméon.

Prime : antienne et psaumes.

Petites heures (tierce, sexte et none) : antienne et psaumes.

Jusqu'à Chaminade, les offices monastiques du suaire n'étaient pas donnés intégralement. L'auteur écrit qu'un hasard providentiel a mis sous ses yeux tout l'office du suaire par l'entremise de M. Lespinas. Le livre était en la possession de M. le comte Marcel de Lestrade de Conti. Le manuscrit provenait de la bibliothèque de Mgr de Lostanges (évêque de Périgueux en 1821). Il était sur papier fort, composé de 20 folios simples de 22 x 17 cm, les portées au minium, daté du XVII^e siècle. Il l'appelle le manuscrit de Périgueux. Est-ce celui du clergé séculier donné en 1677 par Mgr Lamothe de Salignac Fénelon ?

Voici comment a procédé E. Chaminade pour nous communiquer l'office du suaire dans sa monographie : il a constaté que les offices étaient à peu près les mêmes dans les deux antiphonaires. Il suffit de compléter l'un par l'autre des deux manuscrits. Dans *La Semaine Religieuse* de 1900 (p. 734 et suivantes), on se rend bien compte du travail : il donne une antienne par exemple et met la lettre A devant ce qui est emprunté à l'antiphonaire jaune (A), la lettre B pour le noir, AB quand c'est commun aux deux antiphonaires. En renvoi, il dit ce qui est différent dans le A et le B. Pour présenter un travail d'ensemble, E. Chaminade écrit qu'il a complété le manuscrit de Périgueux avec les manuscrits de Cadouin. Il ajoute des mots quand c'est nécessaire. C'est donc un travail de reconstruction qui a été publié dans la monographie (notes, texte latin et traduction française), puis dans *La Semaine Religieuse* de 1900 (p. 733 et suivantes) où le texte est seulement en latin mais avec toutes les corrections apportées.

Passons maintenant à ce fameux manuscrit de Périgueux qui fut entre les mains d'E. Chaminade et qui lui a servi pour rédiger sa transcription. Nous n'en trouvons pas la trace dans l'important travail fait par le père Robert Amiet en 1985 (tome 112 de la S.H.A.P.) «Les livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Périgueux et Sarlat».

- Par contre, nous savons qu'en 1677 Mgr François Salignac de la Mothe Fénelon, évêque de Sarlat, a introduit l'office du suaire dans le bréviaire du clergé séculier (jusque-là l'office du suaire ne se célébrait qu'à l'abbaye de Cadouin). Il l'a introduit au Propre du diocèse. L'office fut réduit aux dimensions du bréviaire et se disait le vendredi de la 2e semaine de Carême.

Une deuxième édition fut imprimée à Sarlat en 1689 par Mgr de Beauveau (on peut voir des ouvrages imprimés à la demande de Mgr de Beauveau mais pas d'offices).

- Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, il se produisit une curieuse fermentation des esprits qui aboutit à la transformation plus ou moins totale des livres liturgiques. C'est un grand mouvement de ressourcement et de rénovation liturgique au cours duquel érudits et intellectuels mus par un véritable retour aux sources entreprirent de rénover bréviaires et missels. Ce grand mouvement aboutit à l'élaboration de nouveaux livres liturgiques (liturgies néo-gallicanes).

- Le vent de rénovation liturgique soufflait aussi dans le diocèse de Sarlat. Ce fut l'évêque Henri Jacques de Montesquiou qui prit l'initiative du changement.

En 1776 un nouveau bréviaire et en 1777 un antiphonaire donnent un nouvel office du suaire (2e dimanche après Pâques).

Un article de l'abbé Deschamps, curé de Saint-Chamassy (1851-68) indique que l'office du suaire étant mis au Propre du diocèse, on le mit à la mode et Mgr de Montesquiou retrancha les premières leçons des matines pour en diminuer la longueur en passant de l'office monastique à l'office diocésain.

- Toujours aux Archives de l'Évêché, il existe un document exceptionnel. C'est un cahier copié de la main d'E. Chaminade où l'on trouve les 3 textes mis en parallèle. Les 3 documents (seulement le texte en latin, pas les notes) sont :

. l'office des manuscrits (XIII^e siècle pour Chaminade, XIV^e pour S. Corbin),

. l'office du clergé séculier donné en 1677 par Mgr de Salignac de La Mothe Fénelon,

. l'office réduit (réforme néo-gallicane) donné au clergé en 1776 par Mgr de Montesquiou.

Toute une partie est supprimée comme l'indique l'abbé Deschamps à partir de 1776 : ce sont les premières leçons.

- L'abbé Deschamps fait allusion dans sa lettre à un «dernier» chant du cygne sur le suaire qui est dû à un enfant du Périgord : le père Léonard Frizon, jésuite, né à Brantôme le 2 janvier 1628, professeur au Collège de Guyenne à Bordeaux. Il a écrit 8 odes latines sous le titre *Sacra Sindon Cadoinensis* insérées dans le livre VI de ses œuvres poétiques imprimées à Paris en 1675 (cf. Sommervogel : Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, coll. 1077 et suivantes). Le texte de ces odes est conservé à la Bibliothèque de Bordeaux.

- Le père Amiet mentionne dans sa liste de livres liturgiques à l'usage des monastères l'office du suaire, 1774 (juste avant la réforme des liturgies néo-gallicanes). Cet office n'est pas diocésain car il comporte les 12 leçons des 3 nocturnes. D'après Dom Jean Clair, cet office utilise les mélodies traditionnelles. Les hymnes sont inconnues (Paris, Stoupe, 1774, in-8, 29 p.). On ne retrouve pas le même texte que dans celui présenté par E. Chaminade pour le XVII^e siècle, donc il n'est pas connu de Chaminade.

- Le chant du cygne (abbé Deschamps) n'était pas le bon, ni le dernier car notre ami l'abbé Chaminade n'avait pas dit son dernier mot. Il avait tant travaillé sur la transcription des manuscrits et des offices du suaire de Cadouin qu'il a voulu lui aussi rendre hommage à ce suaire et a composé son propre office en son honneur.

Dans les Archives de l'Évêché, on découvre un dossier contenant un recueil liturgique pour la fête du suaire de Cadouin. Dans le premier cahier relié de 30 pages imprimées, on trouve les chants de la messe et des vêpres du suaire. C'est de la musique grégorienne sur portées rouges. Le titre indique que ce travail exécuté par le chanoine E. Chaminade a été approuvé par Rome le 18 juin 1919 puis imprimé par les soins de l'abbé Albert Couture, doyen de St-Cyprien, en juillet-septembre 1919.

Dans un autre document, qui n'est autre que le brouillon, E. Chaminade explique comment il s'y est pris pour composer ses offices. Il s'est inspiré des 2 antiphonaires monastiques de Cadouin qu'il connaît bien (toujours datés du XIII^e siècle) et des

éditions vaticanes. Comme il ne restait pas de trace de la messe dans les manuscrits (sauf communion dans le grand graduel), il explique qu'il a adapté

- l'introït (*sive vivimus*) de l'Exaltation de la Ste-Croix (Ed. Vaticane) car, écrit-il, c'est la fête qui semble le plus se rapprocher du saint suaire ;

- le graduel : *Si Christus* est adapté du graduel *Christus* de l'Exaltation (Ed. Vaticane) ;

- l'alleluia : *Oportet* est adapté de l'alleluia *Emittet* de la Pentecôte, type connu, attribué à Robert le Preux (Ed. Vaticane) ;

- l'air de la séquence : *Adest Sindon* est emprunté à la séquence de saint François d'Assise (XIV^e siècle), graduel dominicain ;

- l'offertoire : *Joseph* est calqué sur celui de l'Exaltation ;

- la communion : *Introivit* est calquée sur celle de la Pentecôte, type qui revient souvent.

Vêpres : Les antiennes sont calquées sur celles du suaire (2 antiphonaires), l'hymne *Laetare* est sur le patron de l'hymne du Sacré Cœur dans l'hymnaire de Solesmes, l'antienne du Magnificat est la même que celle des deux antiphonaires.

Que dit Dom Jean Clair, ancien maître de chœur de l'Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, de cet office ?

- Office rythmé et rimé,

- Texte composé de vers plus ou moins réguliers et rimant deux à deux.

- Les antiennes des matines sont dans l'ordre des modes grégoriens selon une vieille tradition. Les modes sont numérotés de I à XIV, les six derniers n'étant que des transpositions des six premiers.

- Le texte et la mélodie sont de valeur plus que médiocre. Aucune hymne n'est indiquée à Vêpres ni à Matines.

- Cet office pourrait être de 1919 et s'inspirer des travaux de Dom Mocquereau.

Enfin, pour terminer, dans ce recueil liturgique pour la fête du suaire, on trouve un cahier manuscrit de 24 pages, contenant des chants sans musique à exécuter pendant les pèlerinages à Cadouin, dont l'auteur est l'abbé Jean Joseph Gros, curé de Monbazillac, daté de 1923-25, le tout à l'attention du chanoine Boucher et son vicaire M. Pagès, maître de chapelle

Ce sont des chants pour 4 messes :

1. Messe du saint suaire pour le jubilé de Cadouin les 17, 18, 19 septembre 1923. Dans cette messe, l'abbé Gros mélange le français, le latin, l'occitan.

2. Messe historique de l'abbaye et du cloître.

3. Messe de l'exaltation de la sainte croix.

4. Messe suivant le chemin de croix.

Dans tous les cas, s'il n'y a pas de musique, l'auteur donne l'air sur lequel il faut chanter (cantiques connus à cette époque).

Et maintenant, il ne reste plus qu'à confier ces offices à des spécialistes du grégorien afin que revivent ces mélodies sous les voûtes de Cadouin.

Claire Veaux

3^e colloque de Cadouin
samedi 24 août 1996

**LES PÉRÉGRINATIONS
DU SUAIRE DE CADOUIN**

*
* *

Table des matières

	Pages
Introduction, par Brigitte et Gilles Delluc	1
Le suaire de Cadouin et la première croisade, par Brigitte et Gilles Delluc	3
Le suaire de Cadouin avant son transfert à Toulouse, 1117-1392, par Marcel Berthier	11
Le Suaire de Cadouin à Toulouse : les rapports de Cadouin et de l'abbaye de Saint-Sernin, par Louis Grillon	17
Les rois de France et le suaire de Cadouin au XV^e siècle, par Marcel Berthier	33
Le voile de Puylaroque, par Brigitte et Gilles Delluc	35
Les tribulations du suaire de Cadouin, synopsis par Brigitte et Gilles Delluc	39
Introduction à l'étude des offices du suaire de Cadouin, par Claire Veaux	43

*
* *

Reprographié le 23 juin 1997
au Roc de Bourzac
24150 Bayac



Association
"Les Amis de Cadouin"

Mairie de Cadouin
24480 Le Buisson-de-Cadouin